

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 205

27 janvier 2016

### SOMMAIRE

American Golf Holdings S.à r.l. ....	9807	Ibis S.A. ....	9814
Aubonne Business Park S.à r.l. ....	9837	Imbringen S.à r.l. ....	9813
Cardon S.A. ....	9839	Immouboüill ....	9815
DS Smith Perch Luxembourg S.à r.l. ....	9840	Immo Prime S.A. ....	9813
Fiduciaire Luxor S.à.r.l. ....	9807	ImNate s.à r.l. ....	9813
Gefipar S.A. ....	9808	InCA Ingénieurs Conseils Associés S.à r.l. ....	9814
Gentleways S.à r.l. ....	9808	Infrastructure JVCo (Lime) S.à r.l. ....	9813
Gerbera S.A. ....	9808	ING Direct ....	9815
Gescar ....	9809	Initiatives Céramiques S.à r.l. ....	9816
Gestador S.A. ....	9809	International Safety Hard Alloy Corporation .....	9814
Gierre Participations Mobilières S.A. ....	9809	ITP Oil & Gas International S.A. ....	9816
Gierre Participations Mobilières S.A. ....	9810	JFC Advanced S.A. ....	9817
Gift Productions Services S.A. ....	9810	Jojimo S.C.I. ....	9817
GPL Holding S.A. ....	9810	Junglinster Holdco S.à r.l. ....	9816
Green Bear S.A. ....	9811	Junglinster S.à r.l. ....	9816
Halliburton Luxembourg Intermediate S.à r.l. .....	9811	Kiem Trust ....	9818
Halliburton Luxembourg Minority S.à r.l. ....	9811	Kleopatra Holdings GP S.A. ....	9817
Hamm Adjacent Investments S.à r.l. ....	9811	Kopstal Adjacent Holdco S.à.r.l. ....	9818
Healtheast S.A. ....	9794	Port Investment Company S.à r.l. ....	9818
Henley 360 504H2 S.à r.l. ....	9812	Refinancing & Investments S.A. ....	9840
Hilger ....	9812	Syndicat d'Initiative et de Tourisme - Berdorf - Bollendorf-Pont - Grundhof - Weilerbach .....	9837
HOBO SA ....	9812		
Hypericum S.à r.l. ....	9812		
iAsset Holding S.A. ....	9804		

**Healthcast S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2316 Luxembourg, 29, boulevard Général George S. Patton.

R.C.S. Luxembourg B 201.447.

—  
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the ninth day of November;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned;

THERE APPEARED

1. Mr. David Glenn LAWYER, post-doctoral researcher, residing at 29, boulevard Général George S. Patton, L-2316 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

2. Mr. Daniel STRUCK, certified biologist, residing at 9, rue de Godbrange, L-6118 Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg;

3. Mr. Tobias THEOBALD, information technology professional, residing at 52, Pfählerstrasse, D-66125 Saarbrücken, Germany; and

4. Mr. Tariq KHALEEQ, master student in bioinformatics, residing at 28, Türkismühler Strasse, D-66113 Saarbrücken, Germany.

Such appearing persons have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a public limited liability company, which they form between themselves.

**Title I. Form - Name - Duration - Registered office - Purpose**

**Art. 1.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares in the future, a company in the form of a public limited liability company (société anonyme), under the name of Healthcast S.A. (hereafter called the "Company"), governed by the present articles of association (the "Articles") and by the Luxembourg laws, especially by the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as amended (the "Law").

**Art. 2.** The Company is established for an unlimited duration.

**Art. 3.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place within Luxembourg City by a resolution of the board of directors. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair the normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

**Art. 4.** The object of the Company is the provision to the public of health, wellness, and lifestyle information relating to infectious diseases and the provision of consulting services to organizations.

The Company's purpose will be also to provide scientifically grounded indications of current disease activity levels along with forecasted trends of such levels. Furthermore, the Company will provide the equivalent of an electronic medical textbook giving information on typical disease symptoms, clinical course, and standard care recommendations.

The Company will also provide services in relation to awareness of infectious disease risk and possible mitigation strategies, strategic and risk mitigation advice in general, and machine intelligence/big data analytic services and analysis.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial and financial operations, which it may deem useful to enhance or to supplement its purpose.

**Title II. Share capital - Shares**

**Art. 5.**

5.1 The subscribed capital of the Company is set at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) represented by one million (1,000,000) shares, having a nominal value of zero point zero three one Euro (EUR 0.031) each, which are hereinafter referred to individually as a "Share" and collectively as the "Shares"; the holder(s) of Shares are hereinafter referred to individually as "Shareholder" and collectively as "Shareholders".

5.2 The capital of the Company may be increased or reduced in one or several times, by a resolution of the general meeting of the Shareholders or of the sole Shareholder, as the case may be, adopted in the manner required for the amendment of the Articles or upon a resolution of the board of directors of the Company within the limits ascribed for the authorized share capital as detailed below.

5.3 The authorized share capital is set at four hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine Euros (EUR 499,999) represented by sixteen million one hundred twenty-nine thousand (16,129,000) Shares with a nominal value of zero point zero three one Euro (EUR 0.031) each.

The board of directors is authorized during a period expiring five years after the date of publication of the deed of incorporation of the Company to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and shares shall be issued against payment in cash or contribution in kind by observing the then applicable legal requirements or integration of all free reserves and retained profits that can be integrated into the corporate capital by law, in each case with or without share premium as the board of directors may from time to time determine. The board of directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing Shareholders a preferential right to subscribe to the Shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payments for the Shares representing part or all such increased amount of capital.

Each time the board of directors shall so act to render effective an increase of capital, as authorised within the frame mentioned here above, Article 5 of the Articles shall be amended so as to reflect the result of such action and the board of directors shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

5.4 The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own Shares.

**Art. 6.** All the Shares are in nominative form.

A Shareholders' register shall be kept by the Company at its registered office. The Shareholders' register shall mention the name and the address of each Shareholder as notified by that Shareholder to the Company, the number of the Shares held by each Shareholder, the amount paid-up on each Share, and, as the case may be, the date and details of any Share transfer or conversion. Each Shareholder shall notify in writing to the Company its address and any change thereof.

All the Shares have the same rights and obligations subject to the provisions to the contrary stated in the Articles.

Towards the Company, the Company's Shares are indivisible and the Company will recognize only one holder per Share; in case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

#### 6.1 Pre-emption Right

At any time a Shareholder desires to transfer inter vivos or by death any of its Shares in the Company to a third party:

(a) the Shareholder owning the Shares (the "Selling Shareholder") shall give notice by registered mail to the other Shareholders (the "Continuing Shareholders") and the board of directors of such desire and of the number of Shares to be transferred, its proposed price and conditions, and the identity of the third party willing to buy the Shares (the "Transfer Notice").

(b) The Selling Shareholder shall first offer its Shares to the Continuing Shareholders. The Continuing Shareholders will then have a period of thirty (30) days from receipt of the Transfer Notice to notify by registered letter the Selling Shareholder and the board of directors of their intention to buy the Shares. If the Continuing Shareholders fail to reply by registered mail within the period of thirty (30) days, it will be automatically assumed that they do not intend to make use of their pre-emption right.

(c) If the Continuing Shareholders serve notice within thirty (30) days of receipt of the Transfer Notice, the sale and purchase of the Shares shall be completed accordingly; if not, the Selling Shareholder shall thereafter be entitled to sell the Shares at not less than the proposed price and conditions to a third party purchaser within a period of sixty (60) days but not otherwise.

(d) If it appears from the final notification of the Continuing Shareholders that the pre-emption right is not exercised for all offered Shares by the Selling Shareholder, then the pre-emption right will be considered not to be exercised and the intended transfer of the Shares can be realized at the price and conditions stipulated in the Transfer Notice.

#### 6.2 Tag Along Right

In case one or more Shareholders are willing to transfer their Shares to a third party:

(a) they shall inform by registered mail the Continuing Shareholders and the board of directors of their intention and the price offered by such third party through a Transfer Notice (as provided above);

(b) in the event of an intended transfer in excess of fifty percent (50 %) of the share capital of the Company, the Continuing Shareholders will then have a period of thirty (30) days from receipt of the Transfer Notice to notify by registered mail the Selling Shareholders of their intention to exercise their pre-emption right or to sell their Shares to the third party against the same price and conditions as agreed between the Selling Shareholders and the third party (the "Tag Along Right"). If the Continuing Shareholders fail to notify the Selling Shareholders in due time, it will be automatically assumed that they do neither intend to make use of their pre-emption right nor of their Tag Along Right;

(c) if one or more Continuing Shareholders exercise their Tag Along Right, the Selling Shareholders are obliged to agree with the third party that it will take over the Shares of the Continuing Shareholders against the same conditions and price as agreed upon between the Selling Shareholders and the third party.

### 6.3 Drag Along Right

(a) If one or more Shareholders are willing to sell their Shares which in total represent more than fifty percent (50%) of the Share capital of the Company, they may require the other Shareholders to offer all the Shares they own to the proposed third party on the same terms and conditions as the Selling Shareholders have agreed with such third party (the "Drag Along Right"). The Drag Along Right will only apply after the application of the pre-emption procedure as mentioned above.

(b) The price per Share at which the Drag Along Right can be exercised is the price mentioned in the Transfer Notice. However, if within a period of thirty (30) days after receiving the Transfer Notice any of the other Shareholders state that the price per Share is lower than the fair market value and the Shareholders do not agree on a price per Share within a period of ten (10) days an Expert shall be appointed in accordance with the next paragraph to determine the fair market value.

The Shareholders concerned shall use their reasonable best efforts to agree on the appointment of an independent expert of good reputation and with international experience in the valuation of companies such as the Company (the "Expert"). If the Shareholders are unable to agree on the appointment of an Expert within seven (7) calendar days of either Shareholder serving details of a suggested expert on the others, each Shareholder shall then be entitled to request the President of the competent Court of Luxembourg dealing with commercial matters to appoint an Expert.

The Expert shall be required to determine the fair market value and to provide a copy of the reasoning and determination to the Shareholders within a maximum of two (2) months of the matter being referred to the Expert. During this two (2) month period and in accordance with the instructions given by the Expert, the Shareholders shall be entitled to send their observations to the Expert and shall in any event provide (or procure that others including the Company provide) the Expert with such assistance and documents as the Expert reasonably requires for the purpose of determining the fair market value. The Expert shall act as an expert and not as an arbitrator. The Expert's written determination of the fair market value shall be final and binding (in the absence of manifest error or fraud).

Each involved Shareholder shall bear its own costs in relation to the reference to the Expert. The Expert's fees and any costs properly incurred by him in arriving at his determination (including any fees and costs of any advisers appointed by the Expert) shall be borne equally by the Shareholders concerned.

### 6.4 Lock-Up Period

Without prejudice to the foregoing and unless expressly approved by Shareholders representing at least ninety percent (90%) of the Company's share capital, no Shareholder shall transfer all or part of its Shares to a third party for a period of three (3) years as of the incorporation of the Company.

## Title III. General meetings of Shareholders

**Art. 7.** Any regularly constituted meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

**Art. 8.** The annual general meeting of Shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg City as may be specified in the notice of meeting on the third Wednesday of March.

If such day is a legal holiday in the Grand-Duchy of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Except as otherwise required by law or the Articles, resolutions at a meeting of Shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented. Each Share is entitled to one vote.

A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person as his proxy in writing.

If all the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The Articles may be validly amended if at least one-half of the capital plus one share is present or represented, by a majority of Shareholders representing at least two third (2/3) of the votes cast. The nationality of the Company may only be changed and the commitments of the Shareholders may only be increased with the unanimous consent of the Shareholders.

**Art. 9.** The creditors, legal successors or heirs are not allowed to seal assets or documents of the Company.

## Title IV. Board of directors

**Art. 10.** The Company shall be managed by a board of directors composed of not less than three members who need not be Shareholders.

The directors are appointed by the general meeting of the Shareholders, by a majority of Shareholders representing at least three quarters (3/4) of the votes cast, which shall determine their number, fix the term of their office as well as their remuneration. They shall hold office until their successors are elected.

The directors may be removed at any time, with or without cause (*ad nutum*), by a resolution of the general meeting of the Shareholders.

In the event of one or more vacancies at the board of directors by reason of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the general meeting ratifies the election at its next meeting.

**Art. 11.** The board of directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who needs not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

The board of directors shall meet in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg City as may be specified in the notice of meeting upon call by the chairman, or two directors. The chairman shall preside at all meetings of the board of directors; in his absence the board of directors may appoint a chairman *pro tempore* by vote of the majority present at any such meeting.

The directors will be convened separately to each meeting of the board of directors. Except in cases of urgency, which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least a eight days' written notice of the board meetings shall be given. The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

The notice may be waived by consent in writing of each director.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director in writing.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference call or by other similar means of communication enabling all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The minutes of any such meeting shall however be approved and signed by all the directors present at such a meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Resolutions shall be passed by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

**Art. 12.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the articles of association to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of Shareholders, to any member or members of the board or to any committee (the members of which need not be directors) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any person(s) who need(s) not be directors, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

**Art. 13.** The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signature of any two directors or by the single signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. Notwithstanding the foregoing, in its relations with banks for transactions of a value equal to or lower than ten thousand Euros (EUR 10,000.-), the Company will be bound by the single signature of any director.

#### **Title V. Supervision of the Company**

**Art. 14.** The operations of the Company shall be supervised by one or several supervisory auditor(s) (*commissaire aux comptes*), which may be Shareholders or not. The general meeting of Shareholders shall appoint the supervisory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years.

#### **Title VI. Accounting year - Annual Accounts**

**Art. 15.** The accounting year of the Company shall begin on January 1<sup>st</sup> of each year and shall terminate on December 31<sup>st</sup>.

**Art. 16.** The annual accounts are drawn up by the board of directors as at the end of each accounting year and will be at the disposal of the Shareholders at the registered office of the Company.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of Shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the annual net profits will be disposed of.

All Shares will rank equally to dividend distributions.

In the event of partly paid Shares, dividends will be payable in proportion to the paid-up amount of such Shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

#### **Title VII. Winding up - Liquidation**

**Art. 17.** In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of Shareholders resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

#### **Title VIII. Final clause - Applicable law**

**Art. 18.** All matters not expressly governed by these articles of association shall be determined in accordance with the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and in particular with the Law.

#### *Transitory measures*

1) The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2016.

2) The first annual general meeting will be held in the year 2017.

#### *Subscription and payment*

The subscribers have subscribed and have paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

Shareholders	Number of Shares	Subscribed Capital	Paid-up Capital
Mr. David Glenn LAWYER . . . . .	550,000	17,050.-	5,500.-
Mr. Daniel STRUCK . . . . .	250,000	7,750.-	2,500.-
Mr. Tobias THEOBALD . . . . .	100,000	3,100.-	1,000.-
Mr. Tariq KHALEEQ . . . . .	100,000	3,100.-	1,000.-
TOTAL: . . . . .	1,000,000	31,000.-	10,000.-

The Shares have been partially paid-up by the subscribers in an amount of ten thousand Euros (EUR 10,000.-), proof of which payment having been given to the undersigned notary, so that the amount of ten thousand Euros (EUR 10,000.-) is as of now available to the Company.

#### *Attestation*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended and expressly states that they have been fulfilled.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred Euros.

#### *Extraordinary General Meeting of Shareholders*

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the extraordinary general meeting of Shareholders has passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of supervisory auditors is fixed at one (1).

2. The following persons are appointed directors:

- Mr. David Glenn LAWYER, post-doctoral researcher, born in Libya, on 8 October 1966, residing at 29, boulevard Général George S. Patton, L-2316 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Daniel STRUCK, certified biologist, born in Luxembourg, on 18 September 1974, residing at 9, rue de Godbrange, L-6118 Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Tobias THEOBALD, information technology professional, born in Saarlouis (Germany), on 18 December 1990, residing at 52, Pfählerstrasse, D-66125 Saarbrücken, Germany.

3. Mr. Daniel STRUCK, residing at 9, rue de Godbrange, L-6118 Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg is appointed supervisory auditor.

4. The term of office of the directors and of the supervisory auditor will end at the end of the annual general meeting of shareholders approving the annual accounts as at 31 December 2016.

5. The board of directors is authorised to delegate the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs to any member or members of the board or to any committee (the members of which need not be directors).

6. The registered office of the Company is at 29, boulevard Général George S. Patton, L-2316 Luxembourg.

#### *Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le neuf novembre;

Par devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

#### ONT COMPARU

1. Monsieur David Glenn LAWYER, chercheur post-doctorant, demeurant au 29, boulevard Général George S. Patton, L-2316 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

2. Monsieur Daniel STRUCK, biologiste certifié, demeurant au 9, rue de Godbrange, L-6118 Junglinster, Grand Duché de Luxembourg;

3. Monsieur Tobias THEOBALD, professionnel des technologies de l'information, demeurant au 52, Pfählerstrasse, D-66125 Saarbrücken, Allemagne; et

4. Monsieur Tariq KHALEEQ, étudiant en master en bioinformatique, demeurant au 28, Türkismühler Strasse, D-66113 Saarbrücken, Allemagne.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné d'arrêter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'ils forment entre eux.

#### **Titre I<sup>er</sup> . Nom - Durée - Siège social - Objet social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par la présente entre les souscripteurs et tous ceux qui pourront devenir propriétaires d'actions par après, une société sous la forme d'une société anonyme portant la dénomination sociale de Healthcast S.A. (appelée ci-après la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») ainsi que par les lois luxembourgeoises, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales telle que modifiée (la «Loi»).

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il pourra être transféré à tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

En cas d'événements extraordinaires de nature politique, économique ou sociale de nature à compromettre les activités habituelles au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social peut être transféré temporairement à l'étranger. Cette mesure temporaire n'aura, toutefois, aucun effet sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire de son siège social, demeure une société de droit luxembourgeois.

**Art. 4.** L'objet de la Société est la fourniture au public d'informations relatives à la santé, au bien-être et au style de vie, en lien avec des maladies infectieuses ainsi que la fourniture de services de consultance à diverses organisations liées à ces domaines.

L'objectif de la Société est également de fournir des indications scientifiquement fondées sur les niveaux d'activité des maladies ainsi que des prévisions sur l'évolution de ces niveaux. En outre, la Société fournira l'équivalent de manuels médicaux électroniques donnant des informations sur les symptômes typiques d'une maladie, son évolution clinique, et des recommandations de soins standard.

La Société fournira également des services en lien avec le risque de développement de maladies infectieuses et les stratégies d'atténuation possibles, des conseils stratégiques et d'atténuation des risques en général, et des services d'intelligence artificielle, d'analyse de données brutes et d'analyse en général.

D'une manière générale, la Société peut exécuter toutes opérations commerciales, industrielles et financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

## Titre II. Capital social - Actions

### Art. 5.

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000 EUR) représenté par un million (1.000.000) d'actions, ayant une valeur nominale de zéro virgule zéro trois un euro (0,031 EUR) chacune, qui sont ci-après définies individuellement comme une «Action» et collectivement comme les «Actions»; les détenteur(s) d'Actions sont ci-après définis individuellement comme «Actionnaire» et collectivement comme «Actionnaires».

5.2 Le capital de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs fois par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires ou de l'Actionnaire Unique, le cas échéant, adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts ou par résolution du conseil d'administration de la Société dans les limites du capital autorisé tel que détaillé ci-dessous.

5.3 Le capital autorisé est fixé à quatre cent quatre-vingt dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (499.999 EUR), représenté par seize millions cent vingt-neuf mille (16.129.000) Actions avec une valeur nominale de zéro virgule zéro trois un euro (0,031 EUR) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé durant une période expirant cinq années après la date de la publication de l'acte de constitution de la Société, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Il peut être souscrit à ces augmentations de capital et des actions peuvent être émises contre paiement en espèces ou apports en nature en observant alors les prescriptions légales applicables ou par l'incorporation de toutes réserves libres et bénéfiques reportés susceptibles d'incorporation au capital social suivant la loi, avec ou sans prime d'émission, comme le conseil d'administration l'aura déterminé. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à ces émissions sans réserver aux Actionnaires existant à ce moment un droit préférentiel de souscription pour les Actions à émettre. Le conseil d'administration peut donner pouvoir à un membre du conseil d'administration ou à un employé de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, le pouvoir d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les Actions représentant une partie ou la totalité du montant de l'augmentation de capital.

L'Article 5 des Statuts sera modifié chaque fois que le conseil d'administration agira de la sorte en vue de rendre effective une augmentation de capital, dans les limites autorisées indiquées ci-dessus, cette modification ayant pour but de refléter le résultat de cette action et le conseil d'administration prendra lui-même toutes les mesures nécessaires ou autorisera toute personne à prendre ces mesures, en vue de l'exécution et de la publication de cette modification.

5.4 La Société peut, dans les limites prévues par la loi, racheter ses propres Actions.

**Art. 6.** Les Actions sont sous forme d'actions nominatives.

Un registre des Actionnaires sera conservé par la Société à son siège social. Le registre des Actionnaires devra mentionner le nom et l'adresse de chaque Actionnaire tels que notifiés par cet Actionnaire à la Société, le nombre d'Actions détenues par chaque Actionnaire, le montant libéré pour chaque Action et, si approprié, la date et les détails de tout transfert ou conversion d'Action. Chaque Actionnaire devra notifier par écrit à la Société son adresse et tout changement y relatif.

Toutes les Actions ont les mêmes droits et obligations sauf dispositions contraires des Statuts.

Envers la Société, les Actions sont indivisibles et la Société reconnaît un seul propriétaire par Action; si une Action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette Action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme seul propriétaire vis-à-vis de la Société. La même règle sera applicable en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propiétaire ou entre le constituant d'un gage et le créancier gagiste.

#### 6.1 Droit de préemption

A chaque fois qu'un Actionnaire souhaite transmettre entre vifs ou à cause de mort ses Actions dans la Société à un tiers:

(a) L'Actionnaire propriétaire des Actions (l'«Actionnaire Vendeur») notifiera par lettre recommandée avec accusé de réception aux autres Actionnaires (les «Actionnaires Restants») et au conseil d'administration son projet, le nombre d'Actions devant être cédées, le prix et les conditions de cession envisagées, l'identité du tiers qui souhaite acheter les Actions (la «Notification de Cession»).

(b) L'Actionnaire Vendeur offrira en priorité ses Actions aux Actionnaires Restants. Les Actionnaires Restants auront alors un délai de trente (30) jours à partir de la réception de la Notification de Cession pour notifier par lettre recommandée avec accusé de réception à l'Actionnaire Vendeur et au conseil d'administration leur intention d'acheter les Actions. Si les Actionnaires Restants ne répondent pas par lettre recommandée avec accusé de réception dans le délai de trente (30) jours imparti, il sera automatiquement présumé qu'ils n'ont pas l'intention d'exercer leur droit de préemption.

(c) Si les Actionnaires Restants notifient leur intention d'acheter par lettre recommandée avec accusé de réception dans le délai de trente (30) jours à compter de la Notification de Cession, la vente et l'achat des Actions sera réalisée en conséquence; dans le cas contraire, l'Actionnaire Vendeur aura droit, à l'expiration du délai, de vendre les Actions à un prix et des conditions non moins favorables que celles envisagées à un tiers acquéreur dans un délai de soixante (60) jours, étant précisé qu'il ne pourra procéder à la vente qu'à ces conditions.

(d) S'il ressort de la dernière notification des Actionnaires Restants que le droit de préemption n'est pas exercé pour toutes les Actions proposées par l'Actionnaire Vendeur, alors le droit de préemption sera considéré comme n'ayant pas été exercé et la cession d'Actions envisagée aura lieu au prix et aux conditions stipulées dans la Notification de Cession.

#### 6.2 Droit de sortie conjointe

Au cas où un ou plusieurs Actionnaires souhaitent céder leurs Actions à un tiers:

(a) ils informeront par lettre recommandée avec accusé de réception les Actionnaires Restants et le conseil d'administration de leur projet et du prix proposé par ce tiers au moyen d'une Notification de Cession (telle que décrite ci-dessus);

(b) dans le cas d'une cession envisagée portant sur plus de cinquante pourcent (50%) du capital de la Société, les Actionnaires Restants auront alors un délai de trente (30) jours à partir de la réception de la Notification de Cession pour notifier par lettre recommandée avec accusé de réception aux Actionnaires Vendeurs leur intention d'exercer leur droit de préemption ou de vendre leurs Actions au tiers au même prix et aux mêmes conditions que celles convenues entre les Actionnaires Vendeurs et le tiers (le «Droit de Sortie Conjointe»). Si les Actionnaires Restants ne notifient pas en temps voulu les Actionnaires Vendeurs, il sera automatiquement présumé qu'ils n'ont l'intention d'exercer ni leur droit de préemption ni leur Droit de Sortie Conjointe;

(c) si un ou plusieurs Actionnaires Restants exercent leur Droit de Sortie Conjointe, les Actionnaires Vendeurs seront obligés de convenir avec le tiers qu'il rachètera les Actions des Actionnaires Restants au même prix et aux mêmes conditions que celles convenues entre les Actionnaires Vendeurs et le tiers.

### 6.3 Droit de sortie forcée

(a) Si un ou plusieurs Actionnaires veulent vendre leurs Actions qui représentent au total plus de cinquante pourcent (50%) du capital de la Société, ils peuvent exiger des autres Actionnaires qu'ils proposent toutes les Actions qu'ils possèdent à l'acquéreur potentiel aux mêmes conditions qui ont été convenues entre les Actionnaires Vendeurs et le tiers (le «Droit de Sortie Forcée»). Le Droit de Sortie Forcée ne sera applicable qu'après la mise en oeuvre de la procédure de préemption telle que décrite ci-dessus.

(b) Le prix par Action auquel le Droit de Sortie Forcée peut être exercé est le prix indiqué dans la Notification de Cession. Cependant, si dans un délai de trente (30) jours après avoir reçu la Notification de Cession, un Actionnaire considère que le prix par Action est plus faible que la valeur de marché et que les Actionnaires ne parviennent pas à se mettre d'accord sur un prix par Action dans un délai de dix (10) jours, un Expert sera nommé conformément à l'alinéa suivant pour déterminer la valeur de marché.

Les Actionnaires concernés feront leurs meilleurs efforts pour se mettre d'accord sur la nomination d'un expert indépendant ayant une bonne réputation et une expérience internationale dans l'évaluation de sociétés telles que la Société (l'«Expert»). Si les Actionnaires ne parviennent pas à se mettre d'accord sur la nomination d'un Expert sept (7) jours calendaires après que tout Actionnaire ait communiqué aux autres des renseignements sur l'expert qu'il propose, chaque Actionnaire aura alors le droit de demander au Président de la juridiction luxembourgeoise compétente en charge des affaires commerciales de nommer un Expert.

L'Expert devra déterminer la valeur de marché et fournir un exemplaire du raisonnement employé et des modalités de détermination de cette valeur aux Actionnaires dans les deux (2) mois maximum après que l'affaire lui ait été confiée. Dans cette période de deux (2) mois et conformément aux instructions données par l'Expert, les Actionnaires auront le droit d'envoyer leurs observations à l'Expert et devront en tout cas lui fournir l'aide et la documentation (ou faire en sorte que d'autres, y compris la Société, la lui fournissent) qu'il peut raisonnablement exiger afin de déterminer la valeur de marché. L'Expert agira en tant qu'expert et non en tant qu'arbitre. La détermination de la valeur de marché faite par l'Expert par écrit sera définitive et engagera les Actionnaires (en l'absence d'erreur manifeste ou de fraude).

Chaque Actionnaire impliqué supportera ses propres dépenses relatives au recours à l'Expert. Les honoraires de l'Expert et tous les frais régulièrement engagés par lui pour parvenir à la détermination de la valeur de marché (ce qui inclut les honoraires de tous les conseillers nommés par l'Expert et les dépenses y afférentes) seront supportés par parts égales par les Actionnaires concernés.

### 6.4 Période d'inaliénabilité

Sans préjudice des dispositions qui précèdent et à moins que cela ne soit expressément approuvé par des Actionnaires représentant au moins quatre-vingt-dix pour cent (90%) du capital social de la Société, aucun Actionnaire ne pourra céder tout ou partie de ses Actions à un tiers pendant une durée de trois (3) ans à compter de la constitution de la Société.

## Titre III. Assemblées générales des Actionnaires

**Art. 7.** Toute assemblée générale des Actionnaires régulièrement constituée représentera l'intégralité des Actionnaires. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

**Art. 8.** L'assemblée générale ordinaire des Actionnaires sera tenue à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg comme il a pu être indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de mars.

Si ce jour est un jour férié au Grand Duché de Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le prochain jour ouvrable.

Sauf stipulation contraire contenue dans la loi ou les statuts, les décisions de l'assemblée générale dûment convoquée seront prises à la majorité simple des votes des Actionnaires présents ou représentés. Toute Action donne droit à une voix.

Un Actionnaire peut prendre part aux assemblées d'Actionnaires en désignant par écrit une autre personne comme son mandataire.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés lors de l'assemblée générale des Actionnaires, et s'ils déclarent avoir dûment été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ou publication préalable.

Les statuts ne pourront être modifiés valablement que si la moitié au moins du capital social plus une Action est présente ou représentée et à la majorité des deux tiers (2/3) des voix exprimées. Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Actionnaires.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne sont pas autorisés à saisir des actifs ou des documents de la Société.

#### **Titre IV. Conseil d'administration**

**Art. 10.** La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des Actionnaires, par une majorité des Actionnaires représentant au moins trois quarts (3/4) des droits de vote, qui détermine leur nombre, fixe le terme de leur mandat et leur rémunération. Ils occuperont leurs fonctions jusqu'à ce que leurs remplaçants soient élus.

Les administrateurs sont révocables à tout moment avec ou sans motif (ad nutum), par résolution de l'assemblée générale des Actionnaires.

En cas d'une ou plusieurs vacances au sein du conseil d'administration pour cause de mort, retraite ou autre, les administrateurs restants pourront choisir de palier à une telle vacance conformément aux dispositions de la loi. Dans un tel cas, l'assemblée générale ratifie l'élection à la prochaine assemblée.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président et est autorisé à choisir parmi ses membres un vice-président. Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg ville tel que spécifié dans la convocation, sur convocation du président ou de deux administrateurs. Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes aux réunions, un président pour assurer la présidence pro tempore de ces réunions.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf les cas d'urgence, qui seront précisés dans la convocation ou avec le consentement préalable des personnes autorisées à assister à la réunion, une convocation écrite sera adressée au moins huit jours avant la tenue des réunions du conseil d'administration. La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable, si tous les administrateurs sont présents ou dûment représentés.

Il peut être renoncé à la convocation par accord écrit de chacun des administrateurs.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit un autre administrateur.

Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le procès-verbal d'une telle réunion devra toutefois être approuvé et signé par tous les administrateurs présents à une telle réunion.

Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision intervenue.

Le conseil d'administration peut délibérer ou prendre valablement des décisions à la condition qu'au moins la majorité des administrateurs soit présente ou représentée à la réunion. Les décisions devront être prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion.

**Art. 12.** Le conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de disposition qui sont dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société pour ces affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des Actionnaires, à tout (tous) membre(s) du conseil d'administration ou à tout comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), aux conditions et avec les pouvoirs à fixer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également conférer tous pouvoirs et tout mandat spécial à toute(s) personne(s) qui n'a (n'ont) pas besoin d'être administrateur, engager ou révoquer tous mandataires et employés et fixer leur rémunération.

**Art. 13.** La Société sera engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration. Sans préjudice de ce qui précède, dans ses relations avec les banques pour des transactions dont la valeur est égale ou inférieure à dix mille euros (10.000 EUR), la Société sera engagée par la signature d'un seul administrateur.

### **Titre V. Surveillance de la Société**

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui peuvent être Actionnaires de la Société. L'assemblée générale des Actionnaires procédera à la nomination des commissaires aux comptes, déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur fonction, qui ne pourra pas excéder six années.

### **Titre VI. Exercice social - Comptes annuels**

**Art. 15.** L'exercice social de la Société commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre.

**Art. 16.** A la fin de chaque exercice, le conseil d'administration préparera les comptes annuels qui seront à la disposition des Actionnaires au siège social de la Société.

Cinq pour cent (5%) des bénéfices annuels nets de la Société devront être affectés à la réserve prévue par la loi. Cette affectation cessera d'être requise lorsque cette réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société, tel qu'établi à l'article 5 ci-dessus, ou du capital social tel qu'augmenté ou tel que réduit, à chaque fois tel que prévu à l'article 5 ci-dessus.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des Actionnaires déterminera l'affectation du profit annuel net.

Toutes les Actions donnent droit à une distribution égale de dividende.

Dans l'hypothèse où des Actions sont partiellement libérées, les dividendes seront payés au prorata du montant libéré de ces Actions.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués en observant les termes et conditions prévus par la loi.

### **Titre VII. Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des Actionnaires décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

### **Titre VIII. Disposition finale - Droit applicable**

**Art. 18.** Tous ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en conformité avec la loi luxembourgeoise, et en particulier avec la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société pour se terminer le 31 décembre 2016.
- 2) La première assemblée générale annuelle sera tenue en l'an 2017.

#### *Souscription et libération*

Les souscripteurs ont souscrit et libéré en espèces les montants ci-après indiqués:

Actionnaires	Nombre d'actions	Capital souscrit	Capital libéré
M. David Glenn LAWYER . . . . .	550.000	17.050,-	5.500,-
M. Daniel STRUCK . . . . .	250.000	7.750,-	2.500,-
M. Tobias THEOBALD . . . . .	100.000	3.100,-	1.000,-
M. Tariq KHALEEQ . . . . .	100.000	3.100,-	1.000,-
<b>TOTAL:</b> . . . . .	<b>1.000.000</b>	<b>31.000,-</b>	<b>10.000,-</b>

Les Actions ont été partiellement libérées par les souscripteurs à hauteur d'un montant de dix mille euros (10.000 EUR), comme il a été certifié au notaire soussigné de sorte que la somme de dix mille euros (10.000 EUR) est dès à présent à la disposition de la Société.

#### *Attestation*

Le notaire soussigné déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de mille cent euros.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires*

Les personnes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées sur le champ en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté qu'elle a été régulièrement constituée, l'assemblée a pris à l'unanimité les décisions suivantes.

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre de commissaires aux comptes à 1 (un).
2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:
  - Monsieur David Glenn LAWYER, chercheur post-doctorant, né en Libye, le 8 octobre 1966, demeurant au 29, boulevard Général George S. Patton, L-2316 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
  - Monsieur Daniel STRUCK, biologiste certifié, né à Luxembourg, le 18 septembre 1974, demeurant au 9, rue de Godbrange, L-6118 Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg; et
  - Monsieur Tobias THEOBALD, professionnel des technologies de l'information, né à Saarlouis (Allemagne), le 18 décembre 1990, demeurant au 52, Pfählerstrasse, D-66125 Saarbrücken, Allemagne.
3. Monsieur Daniel STRUCK, demeurant au 9, rue de Godbrange, L-6118 Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg est nommé commissaire aux comptes.
4. Les administrateurs et le commissaire aux comptes sont nommés jusqu'à la fin de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires portant approbation des comptes annuels au 31 décembre 2016.
5. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société pour ces affaires à tout (tous) membre(s) du conseil d'administration ou à tout comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs).
6. Le siège social de la Société est établi au 29, boulevard Général George S. Patton, L-2316 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française. A la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays des comparants, tous connus du notaire soussigné par leurs noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: D. G. LAWYER, D. STRUCK, T. THEOBALD, T. KHALEEQ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 10 novembre 2015. 2LAC/2015/25396. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 13 novembre 2015.

Référence de publication: 2015185397/576.

(150206571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.

#### **iAsset Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8079 Bertrange, 127A, rue de Leudelange.

R.C.S. Luxembourg B 189.200.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND FIFTEEN,  
ON THE NINTH DAY OF NOVEMBER.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held

the extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of the Luxembourg société anonyme "iAsset Holding S.A." (the Company), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B189200, incorporated under the name of "GMPS Group Holding S.A.", having its registered office in L-8079 Bertrange, 127A, rue de Leudelange, incorporated by deed of Maître Camille Mines, notary residing in Capellen, on July 14, 2014, published in the Mémorial C No 2116 of August 11, 2014, and amended for the last time by a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, on February 16, 2015, published in the Mémorial C n° 1016 on April 17, 2015.

The meeting is opened by Ms. Angela NICKEL, manager, professionally residing in Luxembourg as chairman.

The chairman appoints Mr. Roger BLOMQUIST, manager professionally residing in Luxembourg as secretary of the Meeting.

The Meeting elects Mrs. Marjorie GOLINVAUX, jurist, professionally residing in Luxembourg as scrutineer of the Meeting.

The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the chairman requests the notary to record that:

I. The shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares which they hold are recorded in an attendance list, which will remain attached to these minutes and which will be signed by the holders of powers of attorney

who represent the shareholders who are not present and the members of the Bureau. The said list as well as the powers of attorney will remain attached to these minutes;

II. That the present extraordinary general meeting has been convened by registered letters to the holders of shares (all in registered form) on the 29<sup>th</sup> day of October 2015, as was certified to the notary executing this deed.

III. It appears from the attendance list that, out of the thirty one thousand (31,000) shares in issue, thirty thousand seventy (30,070) shares are present or represented at the Meeting. The Chairman declares that the present Meeting was regularly convened, that the quorum required by article 67-1 of the amended law of 10 August 1915 on commercial companies is reached. IV. The Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the points on the agenda; and

V. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Decision to put the Company into liquidation;
2. Appointment of Ms Angela NICKEL, as liquidator and determination of his powers.
3. Appointment of FIDEWA-CLAR S.A. as “commissaire à la Liquidation”
4. Discharge to the directors and to the statutory auditor for their mandates;
5. Miscellaneous.

After deliberation, the Meeting passed, by a unanimous vote, the following resolutions:

*First resolution*

In compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the general meeting of shareholders decides to dissolve the Company and to put it into liquidation as from today.

*Second resolution*

As a consequence of the above taken resolution, the general meeting of shareholders decides to appoint as liquidator Mrs Angela NICKEL, born on 14 July 1967 at Dresden (Germany), residing professionally at 4, Rue de Houffalize L-1737 Luxembourg.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.

He may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

*Third resolution*

The general meeting of shareholders decides to appoint as “commissaire à la Liquidation” FIDEWA-CLAR S.A. with registered office at 2-4, Rue du Château d'Eau, L-3364 Leudelange (R.C.S. Luxembourg number B 165462).

*Forth resolution*

The Meeting resolves to grant discharge to the directors for the execution of their mandate until today.

*Fifth resolution*

The Meeting resolves to give discharge to the statutory auditor for the execution of his mandate until today.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons signed together with Us, the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE NEUF NOVEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg),

a été tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de la société anonyme «iAsset Holding S.A.» (la Société), ayant son siège social au 127A, rue de Leudelange, L-8079 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 8079, constituée sous la dénomination de «GMPS Group Holding S.A.» par acte de Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen, le 14 juillet 2014, publié au Mémorial C numéro 2116 du 11 août 2014, et modifié pour la dernière fois par un acte reçu par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 16 février 2015, publié au Mémorial C no° 1016 du 17 avril 2015.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Angela NICKEL, administrateur, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Roger BLOMQUIST, administrateur, demeurant professionnellement en Suède.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Marjorie GOLINVAUX, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président, le secrétaire et la scrutatrice forment le Bureau.

Le Bureau étant ainsi constitué, Le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ressortent d'une liste de présence qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement et qui sera signée par les mandataires des actionnaires et des membres du Bureau. Ladite liste, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées aux présentes;

II. Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par lettres recommandées envoyées aux propriétaires d'actions (toutes sous forme nominative) en date du 29 octobre 2015, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

III. Il ressort de la liste de présence, que sur trente et un mille actions émises, trente mille soixante-dix (30.070) sont présentes ou représentées à la présente assemblée. Le président déclare que la présente assemblée a été régulièrement convoquée, que le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales est atteint et que l'Assemblée peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur l'objet porté à l'ordre du jour;

IV. L'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour; et

V. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Décision de mettre la Société en liquidation;
2. Nomination de Madame Angela NICKEL, comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Nomination en qualité de commissaire à la liquidation la société FIDEWA-CLAR S.A.
4. Décharge aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats et fonctions;
5. Divers.

Après délibération, l'Assemblée a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'Assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation à compter de ce jour.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur Madame Angela NICKEL, née le 14 juillet 1967 à Dresden Allemagne, demeurant professionnellement au 4, Rue de Houffalize L-1737 Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de nommer en qualité de commissaire à la liquidation la société FIDEWA-CLAR S.A. ayant son siège social 2-4 Rue du Château d'Eau L-3364 Leudelange (R.C.S. Luxembourg numéro B 165462.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide d'accorder la décharge complète aux administrateurs pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide d'accorder la décharge au commissaire aux comptes pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: A. NICKEL, R. BLOMQUIST, M. GOLINVAUX, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 10 novembre 2015. Relation: 1LAC/2015/35511. Reçu douze euros 12,00 €.

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015185777/149.

(150207632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2015.

---

**American Golf Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 252.846,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 164.524.

Par résolutions signées en date du 10 novembre 2015, les associés ont décidé d'accepter la démission d'Isabelle Arker avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, de son mandat de gérant de catégorie B, avec effet au 30 octobre 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2015.

Référence de publication: 2015186118/13.

(150208026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2015.

---

**Fiduciaire Luxor S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7243 Bereldange, 66, rue du Dix Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 135.955.

*Décision de l'associé unique du 01/07/2015*

L'an deux mille quinze, le premier juillet

A Bereldange, à 18.30 heures.

L'associé unique a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

1) Monsieur Yavuz Selim OCAKDAN, Expert-Comptable, né le 7 février 1979 à Luxembourg, ayant son domicile au 110, Rue de l'Eglise, L-7224 Walferdange, associé unique de la Société et détenteur de 100 parts sociales sur un total de 100 parts sociales prend la résolution suivante:

I. le siège social de la Société sera transféré de son adresse du L-7217 Bereldange 43, Rue de Bridel à l'adresse L-7243 Bereldange, 66, rue du Dix Octobre avec effet au 01/07/2015.

II. Le gérant et associé unique de la société, M Yavuz Selim OCAKDAN, préqualifié, transfère son domicile de l'adresse L-7217 Bereldange 43, Rue de Bridel à l'adresse L-7224 Walferdange, 110, rue de l'Eglise.

Plus rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et de tout ce qui précède, le présent procès-verbal est dressé et signé par les comparants, date qu'en tête des présentes.

Dont acte.

Rédigé en deux exemplaires originaux, dont les personnes soussignées reconnaissent chacune avoir reçu un exemplaire original dûment signé, le deuxième exemplaire original étant destiné au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg (RCSL).

Yavuz Selim OCAKDAN.

Référence de publication: 2015187727/25.

(150209507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

---

**Gefipar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 186.523.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le vendredi 13 novembre 2015 à 11.30 heures à Luxembourg*

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateur de:

Williams GRIGUER, Administrateur A;

Gladys GABBAY, Administrateur A;

Koen LOZIE, Administrateur B:

JALYNE SA., Administrateur B, représentée par Jacques BONNIER

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015.

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes:

THE CLOVER

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015.

Copie conforme

FIDUPAR

Signatures

Référence de publication: 2015187758/23.

(150210192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

---

**Gentleways S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 49, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 146.686.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 13 octobre 2015*

*Première et unique résolution:*

L'assemblée décide de changer le siège social de 4, rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg vers 49, route d'Arlon L-1140 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 octobre 2015.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015187759/13.

(150209581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

---

**Gerbera S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 101.681.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 28 Septembre 2015 devant notaire, Maître Joëlle Baden, 17 rue des Bains, L-1212 Luxembourg, que:

Le siège social de la Société a été transféré au 19/21 Route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 10 Novembre 2015.

L'adresse professionnelle des deux administrateurs suivants se lit désormais comme suit:

- Raf Bogaerts, administrateurs de sociétés, avec adresse professionnelle au 19/21 Route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg;

- Matthias Van der Looven, responsable financier, avec adresse professionnelle au 19/21 Route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Référence de publication: 2015187760/17.

(150210003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

---

**Gescar, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 30.757.

- Le siège de la société est transféré au Building Serenity - Bloc A 2<sup>ème</sup> étage, 19-21 Route d'Arlon, L-8009 Strassen avec effet au 19 octobre 2015.

- L'adresse professionnelle des administrateurs A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée, Ingrid Hoolants et TAXIOMA s.à r.l. est fixée au Building Serenity - Bloc A, 19-21 Route d'Arlon, L-8009 Strassen à partir du 19 octobre 2015.

- L'adresse professionnelle de Madame Maryse Mouton, la gérante et représentante permanente de la société A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B127330, est fixée au Building Serenity -Bloc A, 19-21 Route d'Arlon, L-8009 Strassen à partir du 19 octobre 2015.

- L'adresse professionnelle de Madame Ingrid Hoolants, la gérante et représentante permanente de la société TAXIOMA s.à r.l., inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B128542, est fixée au Building Serenity - Bloc A, 19-21 Route d'Arlon, L-8009 Strassen à partir du 19 octobre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015187762/19.

(150209573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

---

**Gestador S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 18.014.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société qui s'est tenue en date du 28 Septembre 2015 devant notaire, Maître Joëlle Baden, 17 rue des Bains, L- 1212 Luxembourg, que:

Le siège social de la Société a été transféré au 19/21 Route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 10 Novembre 2015.

L'adresse professionnelle des administrateurs suivants se lit désormais comme suit:

- Raf Bogaerts, administrateurs de sociétés, avec adresse professionnelle au 19/21 Route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg;

- Michel de Groote, administrateurs de sociétés, avec adresse professionnelle au 19/21 Route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

L'adresse professionnelle des délégués à la gestion journalière suivants se lit désormais comme suit:

- Raf Bogaerts, administrateurs de sociétés, avec adresse professionnelle au 19/21 Route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg;

- Matthias Van der Looven, responsable financier, avec adresse professionnelle au 19/21 Route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Référence de publication: 2015187763/22.

(150210002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

---

**Gierre Participations Immobilières S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 84.841.

I hereby resign as Director of your company with immediate effect.

Par la présente, je vous remets ma démission comme Administrateur de votre société avec effet immédiat.

Le 04.09.2015.

Emilio Binda.

Référence de publication: 2015187764/10.

(150209540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

---

**Gierre Participations Mobilières S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 84.841.

—  
We hereby resign as Auditors of your company with immediate effect.

Par la présente, nous vous remettons notre démission comme Commissaire aux comptes de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 10 novembre 2015.  
CEDERLUX-SERVICES S.à R.L.

Signature  
*Commissaire aux comptes*

Référence de publication: 2015187767/14.

(150209540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

---

**Gift Productions Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 129.164.

—  
Suivant une décision de l'Assemblée Générale extraordinaire des associés du 16.10.2015 de la société GIFT PRODUCTIONS SERVICES S.A. il a été décidé:

1. l'administrateur Madame Carole Giovannacci sera remplacé par Madame Ariette Siebenaler, née le 27.07.1958 à Ettelbruck, demeurant professionnellement à 6, Avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2021

2. de prolonger le mandat d'administrateur de

Monsieur Emile Wirtz et de Monsieur Alexander LEYVIMAN jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2021.

3. de prolonger le mandat de commissaire aux comptes, Invest Control Services Administratifs S.à.r.l., jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2021.

4. Suivant une décision du Conseil d'Administration du 21.09.2015, il a été décidé de prolonger le mandat de l'administrateur délégué de Monsieur Alexander LEYVIMAN jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2021

Luxembourg, le 16.10.2015.

Référence de publication: 2015187768/20.

(150210296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

---

**GPL Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 181.478.

—  
*Résolutions prises lors du conseil d'administration du 19 octobre 2015:*

- Le siège de la société est transféré au Building Serenity - Bloc A 2<sup>ème</sup> étage, 19-21 Route d'Arlon, L-8009 Strassen avec effet au 19 octobre 2015.

- L'adresse professionnelle des administrateurs II, A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée et Ingrid Hoolants est fixée au Building Serenity - Bloc A, 19-21 Route d'Arlon, L-8009 Strassen à partir du 19 octobre 2015.

- L'adresse professionnelle de Madame Maryse Mouton, la gérante et représentante permanente de la société A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B127330, est fixée au Building Serenity - Bloc A, 19-21 Route d'Arlon, L-8009 Strassen à partir du 19 octobre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015187773/17.

(150209791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

---

**Green Bear S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2555 Luxembourg, 14, rue de Strassen.  
R.C.S. Luxembourg B 114.689.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 17 septembre 2015*

Le Conseil d'administration a décidé de transférer le siège social de la Société du 2, rue du Fort Wallis, L-2714 Luxembourg, au 14, rue de Strassen, L-2555 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015187777/11.

(150209641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

**Halliburton Luxembourg Intermediate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 2.537.749,00.**

Siège social: L-5244 Sandweiler, 2B, Ennert dem Bierg.  
R.C.S. Luxembourg B 167.154.

En vertu d'un contrat d'apport de parts sociales avec effet au 19 novembre 2015, l'ensemble des 2.537.749 parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 1 Dollar des États-Unis d'Amérique chacune, ont été cédées à Halliburton International Finance Holdings, une general partnership organisée sous les lois des Bermudes, ayant son siège social à Clareton House, 2 Church Street, Hamilton, HM11 Bermudes, en cours d'enregistrement auprès du Registre des Sociétés des Bermudes (Registrar of Companies of Bermuda) ("Halliburton International Finance Holdings").

Suite à cette cession, Halliburton International Finance Holdings est désormais l'associée unique de la Société détenant l'ensemble des 2.537.749 parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 1 Dollar des États-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2015.

Pour extrait conforme et sincère

Référence de publication: 2015187784/18.

(150210215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

**Halliburton Luxembourg Minority S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 2.507.849,00.**

Siège social: L-5244 Sandweiler, 2B, Ennert dem Bierg.  
R.C.S. Luxembourg B 167.159.

En vertu d'un contrat d'apport de parts sociales avec effet au 19 novembre 2015, l'ensemble des 2.507.849 parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 1 Dollar des États-Unis d'Amérique chacune, ont été cédées à Halliburton HIH Holdings, LLC, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Delaware, ayant son siège social au Capitol Services, Inc., 1675 South State St., Ste B, Dover, DE 19901, États-Unis d'Amérique, en cours d'enregistrement auprès du Secrétariat de l'Etat de Delaware (Secretary of State of the State of Delaware) ("Halliburton HIH Holdings").

Suite à cette cession, Halliburton HIH Holdings est désormais l'associée unique de la Société détenant l'ensemble des 2.507.849 parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 1 Dollar des États-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2015.

Pour extrait conforme et sincère

Référence de publication: 2015187785/18.

(150210216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

**Hamm Adjacent Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5c, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 199.097.

Afin de mettre à jour les données déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, veuillez noter que l'adresse de la Société est 5c Rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg (au lieu de 5 Rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2015187786/12.

(150210106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

---

**Henley 360 504H2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 199.324.

---

Par une convention de transfert de parts sociales du 22 Octobre 2015 (Share Transfer and Contribution Agreement), les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de la Société, détenues jusqu'à 29 Septembre 2015 par Henley 360 504H3, une société organisée sous le droit de l'Île de Man, ayant son siège social près de l'International House, Castle Hill, Victoria road, Douglas, IM2 4RB, Île de Man, immatriculée au registre des sociétés de l'Île de Man sous le numéro 012358V, ont été transférées comme suit, et ceci avec effet au 29 septembre 2015, tel que documenté dans un document de transfert de parts sociales rédigé selon les lois de l'Île de Man (Stock Transfer Form).

Henley 360 504H3 a transféré ses 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de la Société à Henley 360 504H3B, une société organisée sous le droit de l'Île de Man, ayant son siège social près de l'International House, Castle Hill, Victoria road, Douglas, IM2 4RB, Île de Man, immatriculée au registre des sociétés de l'Île de Man sous le numéro 012704V.

Dès lors, depuis le 29 septembre 2015, les parts sociales de la Société sont distribuées comme suit:

Henley 360 504H3B détient l'ensemble des 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de cent euros (100 EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2015.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015187790/23.

(150209941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

---

**Hilger, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-9911 Troisvierges, 31, rue de Wilwerdange.

R.C.S. Luxembourg B 106.938.

---

Les comptes annuels de la société de droit étranger au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2015187807/11.

(150209685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

---

**HOBO SA, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-9910 Troisvierges, 1, rue de la Laiterie.

R.C.S. Luxembourg B 99.541.

---

Les comptes annuels de la société de droit étranger au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2015187810/11.

(150209683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

---

**Hypericum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 99.626.

---

*Constatation de cession de parts sociales*

Il est porté à la connaissance des tiers que suite à une convention de cession de parts sociales du 10/05/2011, signée sous seing privé par le cédant et le cessionnaire, le capital social de la société Hypericum S.à r.l. ayant son siège social à

L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99.626, est désormais réparti comme suit:

La société ASTRINGO SARL, ayant son siège social à L-2225 Luxembourg, 23, rue General Major  
 Lunsford Oliver, RCSL B 146.543, ..... 500 parts sociales  
 Total: cinq cents parts sociales ..... 500 parts sociales

Munsbach, le 10 mai 2011.

ASTRINGO S.A.

*L'associée unique*

Représentée par Thomas BRANDBERG

*Gérant unique*

Référence de publication: 2015187814/20.

(150209427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

**Imbringen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5c, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 199.119.

Afin de mettre à jour les données déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, veuillez noter que l'adresse de la Société est 5c Rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg (au lieu de 5 Rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2015187818/12.

(150210302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

**Immo Prime S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue J.-P. Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 133.518.

Je, soussignée Sandra Lucas, demeurant professionnellement à l'adresse. 6, avenue J.-P. Pescatore, L-2324 Luxembourg, démissionne de mon poste de l'administrateur de la société IMMO PRIME S.A., avec siège social au 6, avenue J.-P. Pescatore, L-2324 Luxembourg, numéro de registre de commerce B 133518, avec effet immédiat.

Le 19.11.2015.

Sandra Lucas.

Référence de publication: 2015187819/11.

(150210132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

**ImNate s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 164.319.

Notification du changement d'adresses du siège social de la société et de la gérante TAXIOMA s.à r.l.:

- Le siège de la société a été transféré au Building Serenity- Bloc A, 19-21 Route d'Arlon, L-8009 Strassen avec effet au 19 octobre 2015.

- Le siège social de la gérante TAXIOMA s.à r.l., inscrite au RCSL sous le numéro B128542, a été fixée au Building Serenity - Bloc A, 19-21 Route d'Arlon, L-8009 Strassen à partir du 19 octobre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015187821/13.

(150210340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

**Infrastructure JVCo (Lime) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 120.541.

Par un contrat de vente du 27 mai 2011, l'actionnaire de la Société, RREEF Pan-European Infrastructure Co-Investment Two Lux S.à r.l., propriétaire de 16,884 actions, ayant son siège social au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Lu-

xembourg, a transférée 260 actions à la Société RREEF Pan-European Infrastructure Two Lux S.à r.l., ayant son siège social au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg

Les actions de la société sont depuis, comme suit:

RREEF Pan-European Infrastructure Co-Investment Two Lux S.à r.l. 16,624 actions

RREEF Pan-European Infrastructure Two Lux S.à r.l. 83,376 actions

Luxembourg, le 18 novembre 2015.

Signatures

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015187823/18.

(150209367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

---

**International Safety Hard Alloy Corporation, Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 1.957.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale extraordinaire des associés du 16.10.2015 de la société INTERNATIONAL SAFETY HARD ALLOY CORPORATION S.A. il a été décidé:

1. l'administrateur Madame Carole Giovannacci sera remplacé par Madame Ariette Siebenaler, née le 27.07.1958 à Ettelbruck, demeurant professionnellement à 6, Avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2021

2. de prolonger le mandat d'administrateur de

Monsieur Emile Wirtz et de Monsieur Michael Ernzerhof jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2021.

3. de prolonger le mandat de commissaire aux comptes, Invest Control S.à r.l., jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2021.

4. Suivant une décision du Conseil d'Administration du 16.10.2015, il a été décidé de prolonger le mandat de l'administrateur délégué de Monsieur Emile Wirtz jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2021

Luxembourg, le 16.10.2015.

Référence de publication: 2015187825/19.

(150210294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

---

**InCA Ingénieurs Conseils Associés S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6947 Niederanven, 47, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 38.887.

EXTRAIT

Monsieur Jean-Claude Jacoby et Monsieur Andrea De Cillia étant chacun détenteur d'un droit d'établissement pour compte de la société, il y a lieu de préciser et compléter au Registre de Commerce et des Sociétés que leur fonction est celle de gérant technique, comme suit:

1. Monsieur Jean-Claude Jacoby, gérant technique depuis le 12 décembre 1991

2. Monsieur Andrea De Cillia, gérant technique depuis le 22 décembre 2010

Senningerberg, le 19 novembre 2015.

*Pour la société*

*Mandataire*

Référence de publication: 2015187826/16.

(150210025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

---

**Ibis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 24.717.

*Résolutions prises lors du conseil d'administration du 19 octobre 2015:*

- Le siège de la société a été transféré au Building Serenity - Bloc A 2<sup>ème</sup> étage, 19-21 Route d'Arlon, L-8009 Strassen avec effet au 19 octobre 2015.

- L'adresse des administrateurs A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B127330, Ingrid Hoolants, née le 28/11/1968 à Vilvorde (Belgique) et TAXIOMA s.à r.l., inscrite au

R.C.S.L. sous le numéro B128542 a été également modifiée. Leur adresse exacte est fixée au Building Serenity - Bloc A 2<sup>ème</sup> étage, 19-21 Route d'Arlon, L-8009 Strassen à partir du 19 octobre 2015.

- L'adresse professionnelle de Madame Maryse Mouton, la gérante et représentante permanente de la société A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B127330, a été fixée au Building Serenity - Bloc A, 19-21 Route d'Arlon, L-8009 Strassen à partir du 19 octobre 2015.

- L'adresse professionnelle de Madame Ingrid Hoolants, la gérante et représentante permanente de la société TAXIOMA s.à r.l., inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B128542, a été fixée au Building Serenity - Bloc A, 19-21 Route d'Arlon, L-8009 Strassen à partir du 19 octobre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015187828/21.

(150209829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

---

**Immobouill, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.670.

---

Notification du changement d'adresse du siège social de la société:

Le siège de la société a été transféré au Building Serenity- Bloc A, 19-21 Route d'Arlon, L-8009 Strassen avec effet au 19 octobre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015187834/11.

(150210316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

---

**ING Direct, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 109.614.

---

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 octobre 2015*

*Conseil d'Administration*

Nomination des administrateurs suivants:

- Nomination de Madame Sophie Mosnier, ManagementPlus S.A., 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Confirmation du mandat des administrateurs suivants:

- Monsieur Damiano Castelli, 49 Via Arbe, 20125 Milan, Italie.

- Monsieur Mario Carrara, 49 Via Arbe, 20125 Milan, Italie.

- Madame Simona Merzagora, Via Paleocapa 5, I-20121 Milan, Italie.

- Monsieur Fabrizio Cioffi, 49 Via Arbe, 20125 Milan, Italie.

Les mandats des administrateurs sont accordés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes pour l'exercice clos en 2016.

*Réviseur*

Reconduction de mandat de la société Ernst & Young, 7 rue Gabriel Lippmann à L-5365 Munsbach pour une période d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2015.

NN Investment Partners Luxembourg S.A.

Par délégation

Elise Valentin / Kathleen Carnevali

Référence de publication: 2015187836/26.

(150209626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

---

**Initiatives Céramiques S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 102.268.

---

**EXTRAIT**

Il résulte de la renonciation à l'option des associés actuels en date du 12 novembre 2015 que, Monsieur Narciso Cova, demeurant à Corso Mazzini, 43, 1 - 17013 ALBISOLA SUPERIORE (SV) est devenu l'associé unique pour 500 parts sociales.

Luxembourg, le 12 novembre 2015.

POUR EXTRAIT CONFORME

*POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Signature

Référence de publication: 2015187838/15.

(150210324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

---

**ITP Oil & Gas International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 137.617.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 novembre 2015*

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Fabrizio Terenziani, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Lux Konzern Sàrl ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Luxembourg, le 17 novembre 2015.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015187845/18.

(150209317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

---

**Junglinster Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5c, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 199.121.

---

Afin de mettre à jour les données déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, veuillez noter que l'adresse de la Société est 5c Rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg (au lieu de 5 Rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2015187849/12.

(150210300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

---

**Junglinster S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5c, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 199.155.

---

Afin de mettre à jour les données déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, veuillez noter que l'adresse de la Société est 5c Rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg (au lieu de 5 Rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2015187850/12.

(150210301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

---

**JFC Advanced S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 124.847.

*Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique en date du 16 novembre 2015*

1. M. Clément WAVREILLE a démissionné de son mandat d'administrateur de catégorie A.

2. M. David SANA, administrateur de sociétés, né le 10 avril 1974 à Forbach (France), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme administrateur de catégorie A de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Luxembourg, le 19 novembre 2016.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour JFC Advanced S.A.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015187851/16.

(150209721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

---

**Jojimo S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-9376 Hoscheid, 6, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg E 4.342.

*Assemblée générale du 11 novembre 2013 à 19 heures**Ordre du jour:*

- Modification des statuts et transfert du siège social.

Ont comparu:

Joël Reiter, représentant 500 parts

Yves Reiter, représentant 500 parts

Total 1000 parts sociales de 1000 parts sociales.

Procès-Verbal:

Suite aux changements durant l'exercice 2013, l'assemblée générale souhaite documenter le transfert du siège social à sa nouvelle adresse sise à L-9376 HOSCHEID, 6 Hauptstrooss (adresse privée de l'associé Yves Reiter). Ce changement nécessite un changement des statuts coordonnés de la société civile immobilière JOJIMO SCI.

Ainsi, l'assemblée générale du 11 novembre 2013 décide à l'unanimité des voix de modifier l'article 4 des statuts de la société civile immobilière JOJIMO SCI pour tenir compte des changements émarginés ci-dessus.

L'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Parc Hosingen.

Il pourra être transféré en tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés réunis en assemblée générale.»

Les changements seront introduits auprès le Registre de commerce du Luxembourg afin de publier ces derniers.

Aucun autre point a été soulevé et l'assemblée générale a été clôturée et la séance levée.

Fait à Hoscheid en double exemplaire, le 11 novembre 2013.

Yves REITER / Joël REITER

*Gérant / Gérant*

Référence de publication: 2015187852/29.

(150210211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

---

**Kleopatra Holdings GP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.839.

En date du 09 novembre 2015, l'administrateur B suivant de la Société a démissionné:

- Monsieur Jacob Mudde, né le 14 octobre 1969 à Rotterdam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité d'administrateur de classe B de la Société.

Résultant de la décision susmentionnée, le conseil d'administration de la Société est comme suit:

- Monsieur Patrick L.C. van Denzen, Administrateur A
- Monsieur Alexis Pourchet, Administrateur A
- Monsieur Florian Kawohl, Administrateur A
- Monsieur Bruno Deschamps, Administrateur A
- Monsieur Victor Scott Consoli, Administrateur A
- Monsieur Jason Clarke, Administrateur A
- Madame Gwenaëlle Cousin, Administrateur B
- Monsieur Fabrice Rota, Administrateur B
- Monsieur Julien Goffin, Administrateur B
- Monsieur Christoph Tschepe, Administrateur B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kleopatra Holdings GP S.A.

Fabrice Rota

*Administrateur B*

Référence de publication: 2015187854/25.

(150210051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

---

**Kopstal Adjacent Holdco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5c, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 197.021.

---

Afin de mettre à jour les données déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, veuillez noter que l'adresse de la Société est 5c Rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg (au lieu de 5 Rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2015187855/12.

(150210303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

---

**Kiem Trust, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2269 Luxembourg, 10, rue Jean Origer.

R.C.S. Luxembourg B 159.914.

---

Par la présente, je démissionne avec effet immédiat de ma fonction d'administrateur au sein de la société anonyme KIEM TRUST S.A., ayant son siège social à L-2269 Luxembourg, 10, rue Jean Origer, R.C.S. Luxembourg B 159.914.

Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Fabien LEGER.

Référence de publication: 2015187861/10.

(150209591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

---

**Port Investment Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 157.407.

---

This eighth day of October two thousand and fifteen before me, Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

appeared:

Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 13, route de Luxembourg, L-4761 PETANGE acting in her capacity as representative duly authorised in writing of:

SIA "PIC holding", a limited liability company under the laws of the Republic of Latvia, having its legal address at Rīga, Krimuldas iela 10, LV-1039, registered with the Register of Enterprises of the Republic of Latvia under the unified registration number 40103894745 ("Shareholder A"),

and

Worldwide Strategic Development, LLC, a limited liability company under the laws of the United States of America, having its registered seat at Gary Parks, 2000 Bering Drive, Suite 380, Houston, Texas 77057, United States of America, registered with the Office of the Secretary of State under file number 802187498 (“Shareholder B” and together with Shareholder A the “Shareholders”),

being all the shareholders of Port Investment Company S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Grand-Duchy de Luxembourg, registered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B157407, incorporated pursuant to a deed executed before Maître Carlo Wersandt, notary in Luxembourg, on 2 December 2010, published in the Official Journal of the Grand Duchy of Luxembourg, the Mémorial C number 207 of 2 February 2011, the articles of association of which (“Articles of Association”) have not been amended since (the “Company”).

The person appearing is personally known to me, notary, and the two powers of attorney to the person appearing are initialled *ne varietur* by the person appearing and by me, notary, and is annexed hereto.

The person appearing, acting as above stated, declared and requested me, the undersigned notary, to record the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolved to accept and acknowledge the resignation of Kristaps Millers as manager of the Company, with immediate effect and to grant him discharge for the execution of his mandate as manager of the Company.

*Second resolution*

The Shareholders resolved to appoint Michael Lange, born in Scheessel, Federal Republic of Germany, on 28 June 1964, with professional address 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L- 1258 Luxembourg, as Class A manager of the Company with immediate effect and for an unlimited period.

*Third resolution*

The Shareholders resolved to appoint Mikelis Lapše, born in Riga, Republic of Latvia on 25 December 1982 with professional address at Stabu Street 29-39, Riga, Latvia, LV-1011, as Class A manager of the Company with immediate effect and for an unlimited period.

*Fourth resolution*

The Shareholders resolved to appoint Stephen Prentiss Payne, born in Texas, United States of America, on 8 May 1964, with professional address at 5120 Woodway Drive, Ste 5004 Houston, TX 77056, United States of America, as Class B manager of the Company with immediate effect and for an unlimited period.

*Fifth resolution*

The Shareholders resolved to appoint Rolands Rorbahs, born in Riga, Republic of Latvia, on 27 February 1988, with professional address at Tallinas iela, 52-8, Riga, Republic of Latvia, LV-1011, as Class B manager of the Company with immediate effect and for an unlimited period.

*Sixth resolution*

The Shareholders resolved to establish with immediate effect a voluntary supervisory committee (the “Supervisory Committee”).

*Seventh resolution*

The Shareholders resolved to appoint the following individuals to serve as the first members of the Supervisory Committee, with immediate effect and for an unlimited period:

- Ivars Millers, born in Riga, Latvia on 20 May 1952, with professional address at Brivibas Street 76-6, Riga, Republic of Latvia, LV-1001, as class A supervisor;
- Kristaps Millers, born in Riga, Latvia on 06 October 1983, with professional address at Brivibas Street 76-6, Riga, Republic of Latvia, LV-1001, as class A supervisor;
- David Austin Merkel, born in Oklahoma, United States of America on 07 July 1964, with professional address at 4702 North Dromedary Road, Phoenix, Arizona 85018, United States of America, as class B supervisor; and
- Brian Steven Ettinger, born in Pennsylvania, United States of America on 29 January 1953, with professional address at 5120 Woodway, Suite 5004, Houston, TX 77056, United States of America, as class B supervisor.

*Eighth resolution*

The Members resolved to amend and restate the articles of association of the Company in their entirety, without varying the objects or changing the legal form of the Company, which articles shall henceforth read as follows:

## ARTICLES OF ASSOCIATION

### Part 1. Interpretation

#### Art. 1. Defined terms and interpretation.

1.1 In these articles, unless the context otherwise requires:

“Affiliate” means in relation to a shareholder any other entity that is, directly or indirectly, controlling, controlled by or under common control with that shareholder;

“Business Day” means a day which is not a Saturday or a Sunday, and on which commercial banks are open for normal business in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), Houston (United States of America) and Riga (Republic of Latvia);

"Commercial Companies Act 1915" means the Act concerning commercial companies of 10 August 1915, as amended from time to time;

"control" when used as a noun, means dominant influence within the meaning of article 2 of the Act of 25 August 2006 and the verb "to control" shall be construed accordingly;

"distribution" means a transfer of money or other property by the Company (as named below) to a shareholder in relation to the shares held by such shareholder, whether as a share of the profits or as a return of share capital, share premium or voluntary premium or otherwise, but excluding for the avoidance of doubt repayment of loans and other advances and payment of interest thereon;

"equity available for distribution" means, at any given time, the aggregate of the current year profit or loss, accumulated realised profits and any distributable reserves (including share premium and voluntary premium), less accumulated realised losses and the amount to be transferred to the statutory reserve subject to and in accordance with Article 16.3;

“Exit Date” means 27 May 2018;

“Fair Value” means, unless otherwise agreed by the shareholders, the average price per share as may be determined by two reputable international banks, each shareholder appointing one of them, to be the fair market value of such shares as at the relevant date as between a willing buyer and a willing seller and having regard to the fair value of the business of the Company as a going concern and valuing the shares in question as a rateable proportion of the total value of all the issued shares of the Company;

“Financial Collateral Act” means the Luxembourg Act on financial collateral arrangements of 5 August 2005 as amended and re-enacted from time to time;

"group company" in relation to a legal entity, includes any (direct or indirect) parent company of such entity, with or without legal personality, and any (direct or indirect) subsidiary of any such parent company, with or without legal personality, and unless the context otherwise requires it means a group company of the Company itself;

"Management Board" means the management board of the Company;

"manager" means a manager of the Company;

"manager A" means a manager designated as such;

"manager B" means a manager designated as such;

"shareholder" means a holder of one or more shares and as such a shareholder of the Company;

“Shareholder A” means SIA “PIC holding” a limited liability company under the laws of the Republic of Latvia, registered with the Register of Enterprises of the Republic of Latvia under the unified registration number 40103894745;

“Shareholder B” means Worldwide Strategic Development, LLC, a limited liability company under the laws of the United States of America registered with the Office of the Secretary of State under file number 802187498;

"ordinary resolution" means a resolution of the shareholders that is passed by shareholders representing more than half of the share capital or by a simple majority of votes cast, subject to and in accordance with Articles 13.8 and 13.10;

"repurchase" in relation to securities, when used as a noun, includes a redemption and vice versa and the verbs "to repurchase" and "to redeem" shall be construed accordingly;

"share" means a share in the share capital of the Company, irrespective of its class;

"shareholders agreement" means any and all written agreements designated as such among all the shareholders of the Company, or among all the shareholders and the Company itself and/or one or more persons who are not shareholders, as amended and restated from time to time;

"special resolution" means any resolution of the shareholders other than an ordinary resolution and unless otherwise specified it is a resolution passed by unanimous vote case of the shareholders;

"statutory reserve" means the reserve to be maintained subject to and in accordance with article 197 of the Commercial Companies Act 1915; and

"voluntary premium" has the meaning given in Article 16.2.

1.2 Where the context so admits or requires, defined terms denoting the singular include the plural and vice versa and words denoting the masculine, feminine or neuter gender include all genders.

1.3 Unless the context otherwise requires, words and expressions contained in these articles bear the same meaning as in the Commercial Companies Act 1915 as at the date of the coming into effect of the relevant provisions of the articles.

1.4 The articles may incorporate any document by reference regardless of its source and either as it exists on any given date or as amended and restated from time to time, including a shareholders agreement, but documents do not become articles of association in and of themselves because they are incorporated by reference.

1.5 The invalidity or unenforceability of any provision of these articles shall not affect the validity or enforceability of the remaining provisions of the articles.

## **Part 2. General characteristics, Share capital and shares**

### **Art. 2. Legal form, name, object, registered office.**

2.1 The Company is a limited liability company under the Commercial Companies Act 1915 and is incorporated for an indefinite term.

2.2 The name of the Company is:

Port Investment Company S.à r.l.

2.3 The object of the Company is the taking of participating interests, in any form whatsoever, in other companies either Luxembourg or foreign, as well as the ownership, management and development of such participating interests.

The object of the Company is, in particular, the acquisition of any type of securities, whether negotiable or not, stock, bonds, preferred equity certificates, debentures, notes and other securities, including those issued by any Government or any other international, national or local authority, and of any rights attached thereto, either by way of purchase, contribution, subscription, option or in any other manner except by public issuance, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner. Moreover, the Company may proceed to the acquisition and development of connected patents and licences.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, convertible bonds and debentures, except by public issuance. The Company may grant any assistance, loan, advance, or guarantee to the companies in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company.

The Company may further carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any form whatsoever in any enterprise or any private corporation as well as to the administration, management, control and development of these participating interests.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial and financial operations, which it may deem useful to enhance or to supplement its purpose.

2.4 The registered office of the Company is situated in Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders and to any other place in Luxembourg-City by means of a resolution of the Management Board.

### **Art. 3. Share capital.**

3.1 The share capital of the Company is twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), divided into one thousand two hundred and fifty (1,250) fully paid shares with a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each.

3.2 Shares of the Company shall be in registered form only, notwithstanding that the Company must provide each shareholder, on demand and free of charge, with one or more certificates in respect of the shares which that shareholder holds.

### **Art. 4. Own shares.**

4.1 Subject to and in accordance with Article 4.2 below and the Commercial Companies Act 1915, the Company may generally acquire its own shares and hold them in treasury.

4.2 Except in the case of acquisition for no consideration, shares may only be acquired pursuant to a unanimous shareholders' resolution at the recommendation of the Management Board. Where shares are acquired for value, the Management Board shall draw up interim accounts and Article 17.2 shall apply *mutatis mutandis*.

4.3 Shares held in treasury and shares held by subsidiaries of the Company are treated as though they are cancelled and all rights attached thereto, including without limitation voting rights and rights to receive distributions of whatever nature, shall be suspended.

### **Art. 5. Register of shareholders, transfer and transmission of shares.**

5.1 The Company shall maintain a register within the meaning of article 185 of the Commercial Companies Act 1915.

5.2 If a result of a bona fide offer made to any of the shareholders (the "Transferor") by a third party other than an Affiliate of the Transferor (the "Candidate Purchaser"), the Transferor wishes to transfer all (and only all) of its shares to the Candidate Purchaser, it shall notify the other shareholders ("Continuing Shareholder") and the Management Board of all the relevant terms and conditions of the third party's offer (the "Transfer Notice"). The Continuing Shareholder shall have the right to purchase all of the Transferor's shares at the agreed price between the Candidate Purchaser and the Transferor ("Right of First Refusal") and exercise his Right of First Refusal by providing notice thereof to the Management Board and to the Transferor within thirty (30) Business Days following receipt of the Transfer Notice (the "Acceptance

Notice"). If the Continuing Shareholder has not sent its Acceptance Notice within the thirty (30) Business Day period it shall be deemed to have elected not to exercise his right of first refusal nor its Tag Along Right (as defined below) and the Transferor shall have the right to transfer all the shares to the Candidate Purchaser within one hundred and twenty (120) Business Days from the receipt of the Transfer Notice in accordance with the terms and conditions set out in such Transfer Notice, subject to the applicable provisions of the Commercial Companies Act 1915.

Without prejudice of the Right of First Refusal, if as a result of a bona fide offer made by a Candidate Purchaser to the Transferor such Transferor wishes to transfer all of its shares to such Candidate Purchaser, the Continuing Shareholder shall also have the right to sell all of its shares to the Candidate Purchaser under the same terms and conditions and at the same time ("Tag Along Right"). The Continuing Shareholder shall only have the right to exercise such Tag Along Right if he (i) provides notice thereof to the Management Board and to the Transferor within thirty (30) days following receipt of the sale offer and (ii) procures that he sells all his shares at the same terms and conditions and at the same time. The Continuing Shareholder which has not satisfied both conditions under (i) and (ii) shall be deemed to have elected not to exercise his Tag Along Right.

After the Exit Date and without prejudice of the Right of First Refusal, if as a result of a bona fide offer made by a Candidate Purchaser to the Transferor such Transferor wishes to transfer all of its shares to such Candidate Purchaser, the Transferor may cause the Continuing Shareholder to also transfer all his shares to the Candidate-Purchaser under the same terms and conditions ("Drag Along Right"). The Transferor may exercise his Drag Along Right by providing notice thereof to the Management Board and to the Continuing Shareholder within twenty (20) days.

5.3 Each shareholder shall have a pre-emptive right to subscribe to and purchase all or part of its allocation of any additional shares the Company may issue from time to time, which allocation shall be if possible, equal to the percentage of the total share capital of the Company held by that shareholder prior to the issuance of the new shares ("Preferential Subscription Right").

5.4 Except for the purpose of exhibiting the rights of the parties to any transfer of shares towards each other, no transfer of shares is valid for any purpose whatsoever until entry of such transfer is duly made in the register of shareholders of the Company. For the avoidance of doubt, an entry in the register of shareholders in respect of a transfer of shares shall be signed ne varietur by a class A manager and a class B manager, the transferor and the transferee.

5.5 If shares are transmitted by operation of law, including by reason of death or merger or division of a shareholder, the rights attached to such shares shall be suspended until the transmission has been approved by one or more shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the other shares in the Company. No approval shall be required where shares are transmitted to any legal heirs or a surviving spouse of a deceased shareholder.

5.6 The shares are indivisible and where a share is held by more than one person, those persons shall be regarded as one shareholder in relation to the Company. They shall exercise their rights through a common representative and shall notify the Company of the name of the common representative and any change thereto. Until the initial notification by the joint holders, the rights attached to such share shall be suspended.

5.7 Shareholders have the right to pledge (within the meaning of the Financial Collateral Act) ("Right to Pledge") their shares and other financial instruments issued by the Company and held by them from time to time ("Securities") in favour of a third party if (i) all shareholders pledge their Securities simultaneously on the same terms and conditions to the same third party and the number of Securities pledged by each shareholder is relatively the same; or (ii) prior written consent of all the other shareholders which are not pledging their Securities is obtained, provided that such shareholders may withhold their consent in their absolute discretion. The Right to Pledge does not apply in case of exercise of the Right of First Refusal by the Continuing Shareholder.

### **Part 3. Management and decision-Making process**

#### **Art. 6. Managers.**

6.1 The management of the Company is the responsibility of the Management Board which shall be composed of four (4) managers. The Management Board may exercise all powers not reserved by law or these articles to the general meeting or any other body of the Company.

6.2 The Management Board shall consist of at least one or more managers, who shall be residents of the Grand Duchy of Luxembourg and one or more managers who may reside anywhere in the world.

6.3 For purposes of Article Erreur ! Source du renvoi introuvable, non-residents, employed or self-employed in the Grand Duchy, whose aggregate income is taxable in the Grand Duchy for at least fifty percent (50%), shall be considered Luxembourg residents.

6.4 Managers are appointed by the general meeting among the candidates list provided by each shareholder. Each shareholder shall provide a list with at least two nominees. Managers may be suspended or removed from office at any time by the general meeting, with or without cause. Both natural persons and legal entities can be appointed as managers. The general meeting shall fix the managers' remuneration, if any.

6.5 If a seat is vacant on the Management Board and the total number of managers for the time being is less than the minimum number fixed by these articles, the remaining manager(s) must call a general meeting so as to enable the shareholders to appoint further managers. The shareholders concerned shall provide within a maximum fourteen (14) days a

new candidate list among which the general meeting shall appoint the new manager in order to fill in the vacancy within the respective manager's class.

The Management Board shall appoint a chairman ("Chairman") for a limited period of two (2) years. The first Chairman shall be appointed among the class A managers. The position of Chairman shall alternate every two (2) years between Class A managers and class B managers. The Chairman shall not have a casting vote.

**Art. 7. Decision-making by managers.**

7.1 Any manager can call a meeting of the Management Board by giving at least ten (10) days' notice of the meeting to the other managers and the Supervisors (as defined below).

7.2 Notice of a meeting must indicate:

- (a) its proposed date and time;
- (b) agenda and copies of relevant documents to be discussed;
- (c) where it is to take place; and
- (d) if it is anticipated that managers participating in the meeting will not be in the same place, how it is proposed that they should communicate with each other during the meeting.

7.3 Notice of a meeting must be given in writing to each manager and Supervisor. Notice of a meeting need not be given to managers and Supervisors who waive their entitlement to notice of that meeting, by giving notice to that effect to the Company either before or after the date on which the meeting is held. Where such notice is given after the meeting has been held that does not affect the validity of the meeting, or of any business conducted at it.

7.4 The quorum for meetings (including adjourned meetings) of the Management Board must never be less than one manager A and one manager B.

7.5 Managers participate in a meeting of the Management Board, or part of a meeting of the Management Board, when the meeting has been called and takes place in accordance with these articles and they can each communicate to the other managers any information or opinions they have on any particular item of the business of the meeting. In determining whether managers are participating in a meeting, it is irrelevant where any manager is or how they communicate with each other; provided, however, that the means of communication used permits all participants to communicate adequately and simultaneously.

Every decision put to the vote of the Management Board shall be decided by the absolute unanimity of votes. In case of deadlock, the general meeting shall decide by a majority of votes cast. No one shall be entitled to a casting vote, each manager has one vote.

7.6 Decisions of the Management Board may at all times be taken without holding a meeting. A board decision is taken in accordance with this Article 7.6 when all managers indicate to each other by any means that they share a common view on a matter. Such a decision may take the form of a written resolution, copies of which have been signed by each manager or to which each manager has otherwise indicated agreement in writing.

7.7 The Management Board may adopt rules of procedure (consistent with the Commercial Companies Act 1915 and these articles) and may make any rule which it thinks fit about how such rules of procedure are to be recorded and communicated to managers.

7.8 Minutes of meetings and written resolutions shall be drafted in the English language.

**Art. 8. Conflict of interest.**

8.1 Except where the Management Board's rules of procedure, if any, otherwise provide, a manager must disclose the nature and extent of any interest that he has in a transaction or a proposed transaction with the Company.

8.2 The manager must make the disclosure to the other managers as well as to the Company's shareholders and request to have it entered in both the minutes of the meeting of the Management Board (or the equivalent) and the minutes of the ensuing general meeting of the Company (or the equivalent).

8.3 A manager shall not be deemed to have a conflict of interest by reason only of also being a director, manager or officer, or a person acting in a similar capacity, of a group company that is a party to a transaction with the Company.

8.4 A manager who discloses an interest in an actual or proposed transaction with the Company is not to be counted as participating in the decision-making process for quorum or voting purposes. However, if a question arises at a board meeting as to the right of one or more managers to participate in the meeting (or part of the meeting) for quorum or voting purposes, the question is to be decided by a decision of the other manager or managers at that meeting whose ruling is to be final and conclusive.

8.5 No conflict of interest relieves the relevant manager from his duty or exonerates him from his responsibility and no such conflict invalidates anything which the manager has done before the conflict arose, nor does it affect the power to represent and bind the Company subject to and in accordance with 0.

**Art. 9. Managers' liability and indemnity.**

9.1 Subject to and in accordance with article 192 of the Commercial Companies Act 1915, every manager is, with the other managers, liable for the decisions taken by the Management Board, unless he requested that his dissent be recorded

in both the minutes of the meeting of the board (or the equivalent) and the minutes of the ensuing general meeting of the Company (or the equivalent), save where otherwise provided by law.

9.2 To the extent permitted by law and subject to Article 9.1, no manager shall be liable for the acts, neglects or defaults of any other manager or for any loss, damage or expense happening to the Company in the execution of the duties of his office, unless the same shall happen by or through his failure to act honestly and in good faith with a view to the best interests of the Company and in connection therewith to exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent person would exercise in comparable circumstances.

9.3 Any manager or former manager of the Company or a group company may be indemnified out of the Company's assets against:

(a) any liability incurred by that person in connection with any negligence, default, breach of duty or breach of trust in relation to the Company or a group company; and

(b) any other liability incurred by that person as an officer of the Company or a group company.

9.4 The Management Board may decide to purchase and maintain insurance, at the expense of the Company, for the benefit of any manager or former manager of the Company or a group company in respect of any loss or liability which has been or may be incurred by that person in connection with his duties or powers in relation to the Company or any group company.

9.5 This Article 9 does not authorise any indemnity or insurance which would be prohibited or rendered void by any provision of the Commercial Companies Act 1915 or by any other provision of law.

**Art. 9bis. Supervisory Committee.** The members of the Supervisory Committee (“Supervisors”) shall be appointed by the general meeting as follows: Shareholder A shall appoint two (2) Supervisors of class A and Shareholder B shall appoint two (2) Supervisors of class B. The Supervisory Committee shall appoint a chairman (“Supervisory Chairman”) for a limited period of two (2) years. The first Supervisory Chairman shall be appointed among the class B Supervisors. The position of Supervisory Chairman shall alternate every two (2) years between Class A Supervisors and class B Supervisors. The Chairman shall not have a casting vote.

The appointment of the Supervisors shall not be registered with the Register of Commerce and Companies.

If a seat is vacant on the Supervisory Committee, the relevant shareholder shall provide within maximum fourteen (14) days a new candidate list among which the general meeting shall appoint the new Supervisor in order to fill in the vacancy within the respective Supervisors' class. During such period of fourteen (14) days starting with the day of vacancy, all the decisions taken by the Supervisory Committee shall be approved by the general meeting, unanimously.

The quorum for meetings (including adjourned meetings) of the Supervisory Committee shall never be less than all the Supervisors.

Unless otherwise provided by these articles, every decision put to vote of the Supervisory Committee shall be decided by a majority of votes cast on the decision. No one shall be entitled to a casting vote, each Supervisor has one vote

Supervisors participate in a meeting of the Supervisory Committee, or part of a meeting of the Supervisory Committee, when the meeting has been called and takes place in accordance with these articles and they can each communicate to the other Supervisors any information or opinions they have on any particular item of the business of the meeting. In determining whether Supervisors are participating in a meeting, it is irrelevant where any Supervisor is or how they communicate with each other; provided, however, that the means of communication used permits all participants to communicate adequately and simultaneously.

Decisions of the Supervisory Committee may at all times be taken without holding a meeting. A decision is taken when all Supervisors indicate to each other by any means that they share a common view on a matter. Such a decision may take the form of a written resolution, copies of which have been signed by each Supervisor or to which each Supervisor has otherwise indicated agreement in writing.

The Supervisory Committee shall have unlimited power of supervision, review and control over all of the operations of the Company. It may inspect, but not remove the books, correspondence, minutes and, in general, all the records of the Company, establish the Company's budgets and provide guidance to the general business operations of the Company. Semi-annually the Management Board shall provide the Supervisory Committee with a statement summarising the assets and liabilities, showing in particular commitments of the Company in excess of EUR 100,000.-.

The following matters relating to the Company require the prior written unanimous consent of the Supervisory Committee (“Reserved Supervisory Committee Matters”):

- borrowing or raising money including entering into any finance lease in an amount from one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) up to and including one million euro (EUR 1,000,000.-);
- incurring any capital expenditure in respect of any item or project in an amount from one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) up to and including one million euro (EUR 1,000,000.-);
- acquiring or disposing of any undertaking, property or assets in an amount from one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) up to and including one million euro (EUR 1,000,000.-);
- any transaction in an amount from one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) up to and including one million euro (EUR 1,000,000.-);

- settling or changing any of the terms or conditions of delegated authorities of reference of the Management Board or chief accountant;
- adopting (or varying) material policies in respect of employees' remuneration, employment terms and/or pension schemes;
- establishing any branches or representative offices of the Company;
- entering into any contract, liability or commitment for more than one (1) year or is of an unusual nature;
- major decisions relating to the conduct (including the settlement) of any legal proceedings, where the amount claimed in such proceedings exceeds one hundred thousand euro (EUR 100,000.-);
- forming policies in relation to the environment and health and safety issues;
- making any acquisition or disposal (including any acquisition or grant of any licence) of or relating to any material intellectual property rights;
- any transactions (i) which are not at arm's length, or (ii) which are with any shareholder or Affiliate;
- creating any encumbrance of any nature in respect of all or any material part of undertaking, property or assets;
- other matters which pursuant to mandatory provisions under the laws of the country of incorporation of the Company require approval of the Supervisory Committee.

#### **Part 4. Power to bind and reserve power**

##### **Art. 10. Representation.**

10.1 The Management Board represents and binds the Company towards third parties and at law.

10.2 In addition, at least one class A manager and one class B manager acting jointly shall also be able to represent and bind the Company and they shall have signing authority accordingly.

##### **Art. 11. Board may delegate.**

11.1 The Management Board may delegate the day-to-day management and any of the other powers which are conferred on it, including signing authority within the limits of the day-to-day management, to a class A manager and a class B manager acting jointly on the basis of a special power of attorney. The scope of such power of attorney shall be approved by the Supervisory Committee.

11.2 If the Supervisory Committee so specifies, any such delegation may authorise further delegation of the board's powers by any person to whom they are delegated.

11.3 The Management Board may revoke any delegation in whole or part, or alter its terms and conditions. Any such delegation shall be governed by the general rules on powers of attorney.

##### **Art. 12. Shareholders' reserve power and reserved matters.**

12.1 The shareholders may, by ordinary resolution or shareholders agreement, direct the Management Board to take or refrain from taking specified action.

12.2 No such resolution or agreement relieves the managers from their duty or exonerates them from their responsibility and no such resolution or agreement invalidates anything which the managers have done before the passing of the resolution or the coming into effect of the agreement, nor does it affect the power to represent and bind the Company subject to and in accordance with 0.

12.3 A sale, exchange or other disposal of all or substantially all the property of the Company, other than in the course of its liquidation, in excess of one million euros (EUR 1,000,000.-) requires the approval of the general meeting but failure to obtain such approval does not invalidate a sale, exchange or disposal. The general meeting may authorise the sale, exchange or disposal and may fix or authorise the Management Board to fix any of the terms and conditions thereof.

12.4 The following matters relating to the Company require the unanimous consent of the general meeting ("Reserved General Meeting's Matters"):

- material changes to the nature and scope of each project developed in course of the business;
- appointing or removing auditors;
- any proposal to voluntary winding up, dissolution or termination of the Company or its subsidiary corporate status;
- material changes to borrowing arrangements of the Company, including entry into new borrowing arrangements or any finance lease in excess of one million euro EUR 1.000,000
- incurring material liability or capital expenditure in respect of any item or project in excess of one million euro EUR 1.000,000
- entry into arrangements to acquire or dispose of any material assets of the Company, including real estate assets, with a value in excess of one million euro EUR 1.000,000;
- entering into any transactions whatsoever with a value in excess of one million euro EUR 1.000,000

12.5 Without prior specific approval of the general meeting, the Management Board shall not:

- sell, exchange, encumber, lease, or otherwise dispose of all or any portion of the Company's assets for a value exceeding EUR 100,000;

- lend Company funds or borrow any money for the Company for amounts exceeding EUR 100,000;
- obligate the Company as a surety, guarantor, or accommodation party to any obligation.

## **Part 5. Decision-Making by shareholders**

### **Art. 13. General meetings.**

13.1 General meetings shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office as specified in the notice.

13.2 The Management Board may call extraordinary general meetings and must convene annual general meetings. Extraordinary general meetings may also be convened by any shareholder of the Company.

13.3 A general meeting (other than an adjourned meeting) must be called by notice of at least thirty (30) calendar days, excluding the day of the meeting and the day on which the notice is given. A general meeting may be called by shorter notice than that otherwise required if shorter notice is agreed by the shareholders.

13.4 Notice of a general meeting must be sent to:

- (a) every shareholder and every manager;
- (b) every pledgee and usufructuary to whom voting rights attaching to one or more shares are assigned; and
- (c) if in office, every internal auditor.

13.5 Notice of a general meeting must state:

- (a) the date, time and place of the meeting;
- (b) if it is anticipated that shareholders will be participating by conference call, the dial-in number and if need be the pass-code to gain access; and
- (c) the agenda of the meeting and specifically the text of the resolutions to be voted on.

13.6 Except where these articles otherwise provide, a quorum of shareholders is present at a general meeting, irrespective of the number of persons physically present at the meeting, if all shareholders are present or represented. The own shares of the Company and shares the rights attached to which are suspended shall be excluded from the calculation of any quorum, votes cast and the share capital of the Company (for the purpose of establishing the attendance rate).

13.7 Where the Management Board so permits, shareholders may participate in a general meeting by electronic means, notably by conference call (real-time two-way communication enabling shareholders to address the general meeting from a remote location). Shareholders so participating shall be deemed present for the calculation of quorum, votes cast and attendance rate. If one or more shareholders participate by electronic means, voting shall be by roll call. If all shareholders participate by electronic means, the meeting shall be deemed to have taken place at the registered office.

13.8 Each share entitles the holder thereof to one vote. Except for Reserved General Meeting's Matters which require unanimity, every resolution put to a vote shall be decided by shareholders representing more than half of the share capital. If this majority is not reached, an ensuing general meeting may be convened, by registered letter, and the resolution will then be passed by a simple majority of votes cast, regardless of the percentage of the share capital represented at such meeting. In case of an equality of votes, the chair of the meeting shall not be entitled to a casting vote.

13.9 No objection can be raised to the qualification of any person voting at a general meeting except at the meeting at which the vote objected to is tendered and every vote not disallowed at such meeting is valid. Any such objection must be referred to the chair of the meeting, whose decision is final.

13.10 Shareholders may adopt resolutions in writing, rather than at a general meeting, if and so long as the aggregate number of shareholders does not exceed twenty-five. In such instance, each shareholder shall receive the text of the resolutions, in hard copy form or otherwise, and shall cast his vote in writing. Article 13.8 above shall apply mutatis mutandis (even if some of the shareholders have not yet been able to cast their vote).

### **Art. 14. Resolutions at general meetings.**

14.1 Every shareholder of the Company shall have the right to request the Management Board to convene a general meeting and to submit a proposal for a resolution to the other shareholders.

14.2 Any resolution to be proposed at a general meeting (and appearing in the notice of such meeting) may be amended by special resolution at such meeting.

14.3 An ordinary resolution to be proposed at a general meeting may be amended by ordinary resolution if:

- (a) notice of the proposed amendment is given to the Company in writing by a person entitled to vote at the general meeting at which the resolution is to be proposed not less than forty-eight hours before the meeting is to take place (or such later time as the chair of the meeting may permit); and
- (b) the proposed amendment does not, in the reasonable opinion of the chair of the meeting, materially alter the scope of the resolution.

14.4 A special resolution to be proposed at a general meeting may be amended by ordinary resolution, if:

- (a) the chair of the meeting proposes the amendment at the general meeting at which the resolution is to be proposed; and

(b) the amendment does not go beyond what is necessary to correct a grammatical or other non-substantive error in the resolution.

14.5 If the chair of the meeting, acting in good faith, wrongly decides that an amendment to a resolution is out of order, the chair's error does not invalidate the vote on that resolution.

## **Part 6. Accounting and finance**

### **Art. 15. Accounting.**

15.1 The financial year of the Company coincides with the calendar year.

15.2 Insofar as required by law, unless the annual accounts are audited by a chartered statutory auditor, the Company shall have one or more internal auditors, appointed by the general meeting, who may be suspended or removed from office at any time by the general meeting, with or without cause, each time with unanimous vote. Both natural persons and legal entities can be appointed as internal auditor.

### **Art. 16. Premium accounts, statutory reserve.**

16.1 When the Company issues shares at a premium, whether for cash or otherwise, it shall add to the share premium account the amount or value of the premiums.

16.2 When the Company receives an equity contribution without allotment of securities in consideration thereof, from or at the direction of any shareholder in respect of one or more of such shareholder's shares ("voluntary premium"), it shall add to the appropriate premium account the amount of the contribution if it concerns a cash contribution or the agreed value of the contribution if it concerns a non-cash contribution. If the Company acquires own shares for no consideration (or purchases them at their nominal value) and subsequently sells those shares to a third party (for a higher price), the sale (or part thereof) shall be deemed to be a contribution of voluntary premium by such third party to the Company and the proceeds of such sale (or the proceeds in excess of the nominal value of the shares sold) shall be added to the appropriate premium account in accordance with this Article 16.2.

16.3 Each financial year, the Company must transfer an amount equal to five percent (5%) of its net profit to the statutory reserve until the reserve reaches ten percent (10%) of the share capital.

### **Art. 17. Dividends and other distributions.**

17.1 Subject to Article 16.3, the annual net profit is at the disposal of the general meeting. The annual dividend distribution, including in the relevant subsidiaries requires the unanimous consent of the general meeting.

17.2 Subject to the Commercial Companies Act 1915, by reference to interim accounts prepared for the purpose, the Management Board may decide to pay an interim dividend or to make a distribution other than a dividend out of equity available for distribution.

## **Part 7. Fundamental changes**

### **Art. 18. Amendment of articles.**

18.1 The articles may only be amended by special resolution of the shareholders.

18.2 The articles may be amended to:

- (a) change the legal form of the Company;
- (b) change the objects of the Company;
- (c) reduce or increase the share capital;
- (d) create new classes of shares;
- (e) add, change or remove any rights, privileges, restrictions and conditions, including rights to accrued dividends, in respect of all or any of the shares, irrespective of class;
- (f) convert shares of any class into shares of other classes;
- (g) add, change or remove restrictions on the issue, transfer or ownership of shares;
- (h) otherwise add, change or remove any provision of the articles; or
- (i) change of the nationality of the Company.

18.3 No shareholder can be obligated to increase his equity interest in the Company.

### **Art. 19. Termination of the company.**

19.1 The Company may be dissolved pursuant to a special resolution.

19.2 Save where expressly otherwise provided in these articles, the company is not dissolved in any of the instances mentioned in article 1865 of the Civil Code and the company shall be continued in each such instance.

I, the undersigned notary, having knowledge of the English language, declare that this deed is drawn up in English followed by a version in French at the request of the person appearing, who, acting as stated above, stipulated that in case of any discrepancy between the English version and the French version, the English version shall prevail.

In witness whereof, this deed was drawn up and passed in Pétange, on the date first above stated.

After the deed was read to the proxyholder of the person appearing, she declared to understand the scope and the consequences and subsequently signed the original together with me, notary.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le huit octobre par-devant moi, Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, résidant à 13, route de Luxembourg, L-4761 PETANGE, agissant en sa qualité de fondée de pouvoir dûment autorisée par écrit de:

SIA «PIC holding», une société à responsabilité limitée existant sous les lois de la République de Lettonie, ayant son adresse légale à Rīga, Krimuldas iela 10, LV-1039, enregistrée au Registre des Entreprises de la République de Lettonie sous le numéro unifié 40103894745 (l'«Associé A»); et

Worldwide Strategic Development, LLC, une société à responsabilité limitée existant sous les lois des Etats Unis d'Amérique, ayant son siège social à Gary Parks, 2000 Bering Drive, Suite 380, Houston, Texas 77057, Etats Unis d'Amérique, enregistrée au Secretariat d'Etat sous le numéro 802187498 (l'«Associé B» et ensemble avec l'Associé A, les «Associés»),

étant tous les associés de:

Port Investment Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, L inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B B157407 constituée suivant acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire à Luxembourg, le 2 décembre 2010, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, n° 207 le 2 février 2011, et dont les statuts («Statuts») n'ont pas été modifiés depuis (la «Société»).

La comparante est connue personnellement de moi, notaire, et les deux procurations données à la comparante sont paraphées ne varietur par la comparante et par moi, notaire, et sont annexées aux présentes.

La comparante a déclaré et m'a requis, le notaire soussigné, d'acter ce qui suit:

*Résolutions*

Les Associés, agissant en tant qu'associés de la Société, exerçant les pouvoirs attribués et dévolus à l'assemblée générale, décident à l'unanimité par les présentes:

*Première résolution*

Les Associés ont décidé d'accepter et reconnaître la démission de Kristaps Millers en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat, et de lui accorder décharge pour l'exécution de son mandat comme gérant de la Société.

*Deuxième résolution*

Les Associés ont décidé de nommer Michael Lange, né à Scheessel, République Fédérale d'Allemagne, le 28 juin 1964, ayant son adresse professionnelle au 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie A, avec effet immédiat et pour une période illimitée.

*Troisième résolution*

Les Associés ont décidé de nommer Mikelis Lapse, né à Riga, République de Lettonie, le 25 décembre 1982, ayant son adresse professionnelle au Stabu Street 29-39, Riga, Lettonie, LV-1011, en tant que gérant de catégorie A de la Société, avec effet immédiat et pour une période illimitée.

*Quatrième résolution*

Les Associés ont décidé de nommer Stephen Prentiss Payne, né au Texas, Etats Unis d'Amérique, le 8 mai 1964, ayant son adresse professionnelle au 5120 Woodway Drive, Ste 5004 Houston, TX 77056, Etats Unis d'Amérique, en tant que gérant de catégorie B de la Société, avec effet immédiat et pour une période illimitée.

*Cinquième résolution*

Les Associés ont décidé de nommer Rolands Rorbahs né à Riga, République de Lettonie, le 27 février 1988 ayant son adresse professionnelle au Tallinas iela, 52-8, Riga, Lettonie, LV-1011, en tant que gérant de catégorie B de la Société, avec effet immédiat et pour une période illimitée.

*Sixième résolution*

Les Associés ont décidé d'établir avec effet immédiat un comité de surveillance volontaire (le «Comité de Surveillance»).

*Septième résolution*

Les Associés ont décidé de nommer les personnes suivantes en tant que premiers membres du Comité de Surveillance, avec effet immédiat et pour une période illimitée:

- Ivars Millers, né à Riga, Lettonie le 20 mai 1952, ayant son adresse professionnelle au 76-6, rue Brivibas, Riga, Lettonie, LV-1001, en tant que superviseur de catégorie A;

- Kristaps Millers, né à Riga, Lettonie le 06 octobre 1983, ayant son adresse professionnelle au 76-6, rue Brivibas, Riga, Lettonie, LV-1001, en tant que superviseur de catégorie A;

- David Austin Merkel, né à Oklahoma, Etats Unis d'Amérique le 07 juillet 1964, ayant son adresse professionnelle au 4702 North Dromedary Road, Phoenix, Arizona 85018, Etats Unis d'Amérique, en tant que superviseur de catégorie B; et

- Brian Steven Ettinger, né à Pennsylvania, Etats Unis d'Amérique le 29 janvier 1953, ayant son adresse professionnelle au 5120 Woodway, Suite 5004, Houston, TX 77056, Etats Unis d'Amérique, en tant que superviseur de catégorie B.

#### *Huitième résolution*

Les Associés ont décidé de modifier les Statuts de la Société et de procéder à une refonte complète, sans pour autant toucher à la forme ou à l'objet de la Société, lesquels Statuts auront désormais la teneur suivante:

### STATUTS

#### **Partie 1<sup>ère</sup> . Interprétation**

##### **Art. 1<sup>er</sup> . Définition des termes et interprétation.**

1.1 Dans les présents statuts, sauf si le contexte l'exige autrement:

«affilié» signifie par rapport à un associé, toute autre entité qui, directement ou indirectement contrôle, est contrôlée ou sous est contrôle conjoint avec tel associé; «associé» signifie le détenteur d'une ou plusieurs parts sociales et, à ce titre, un associé de la Société;

«Associé A» signifie SIA «PIC holding», une société à responsabilité limitée existant sous les lois de la République de Lettonie, enregistrée au Registre des Entreprises de la République de Lettonie sou le numéro unifié 40103894745;

«Associé B» signifie Worldwide Strategic Development, LLC, une société à responsabilité limitée existant sous les lois des Etats Unis d'Amérique, enregistrée au Secrétariat d'Etat sous le numéro 802187498;

«capitaux propres distribuables» signifie, à un moment donné, le montant total des bénéfices ou pertes de l'exercice en cours, des bénéfices reportés et des réserves distribuables (y compris des primes d'émission n et primes volontaires), moins les pertes reportées et le montant à transférer à la réserve légale sous réserve de et conformément à l'Article 16.3;

«Conseil de Gérance» signifie le conseil de gérance de la Société;

«Date d'Exit» signifie 27 mai 2018

«distribution» signifie tout transfert d'argent ou d'autres biens par la Société (ainsi que définie ci-après) à un associé en fonction des parts sociales qu'il détient, que ce soit sous forme de participation aux bénéfices ou de remboursement du capital, des primes d'émission ou des primes volontaires ou sous une autre forme, mais pour éviter tout malentendu à l'exclusion de tout remboursement des emprunts ou des autres avances et le paiement d'intérêts y relatifs;

«dividende de fin d'exercice» signifie un dividende fixé sur la base des bénéfices tels que mentionnés dans les comptes annuels de la société approuvés par l'assemblée générale;

«gérant» signifie un gérant de la Société;

«gérant A» signifie un gérant désigné comme tel;

«gérant B» signifie un gérant désigné comme tel;

«jour ouvrable» signifie un jour qui n'est pas un samedi ou un dimanche and pendant lequel les banques commerciales sont ouvertes en temps normal au Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Houston (Etats Unis d'Amérique) et Riga (Lettonie).

«juste valeur» signifie sauf autrement convenu entre les associés, le prix moyen par parts sociale ainsi que déterminé par deux banques internationales réputées, chaque associé en nominant une, comme étant la juste valeur de ces parts sociales à la date pertinente à laquelle un potentiel acheteur et un potentiel vendeur tenant compte de la juste valeur des affaires de la Société en tant qu'entreprise en activité, et en évaluant les parts sociales en question à une proportion imposable de la valeur totale de toutes les parts sociales émises de la Société.

«Loi de 1915 sur les sociétés commerciales» signifie la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée;

«Loi sur les contrats de garantie financière» signifie la loi luxembourgeoise du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, ainsi que modifiée de temps en temps;

«pacte d'associés» signifie toutes les conventions écrites désignées comme telles et conclues par tous les associés de la société soit entre eux, soit avec la société elle-même et/ou des tiers, telles que modifiées et mises à jour;

«part sociale» signifie une part dans le capital social de la société, quelle que soit sa catégorie;

«prime volontaire» a la signification donnée à l'Article 16.2;

«rachat» à propos des titres, s'entend notamment du remboursement et inversement et les verbes «racheter» et «rembourser» sont interprétés en conséquence;

«réserve légale» signifie la réserve à conserver sous réserve de et conformément à l'article 197 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales;

«résolution ordinaire» signifie une résolution des associés adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social ou par une majorité simple des votes exprimés, sous réserve des et conformément aux Articles 13.8 et 13.10;

«résolution spéciale» signifie toute résolution des associés autre qu'une résolution ordinaire et sauf indication contraire elle est une résolution adoptée par l'unanimité des associés;

«société du groupe» à propos d'une entité juridique, s'entend notamment de toute société mère (directe ou indirecte) de celle-ci, avec ou sans personnalité juridique, ainsi que de toute filiale (directe ou indirecte) d'une telle société mère, avec ou sans personnalité juridique, et sauf si le contexte l'exige autrement le terme signifie une société du groupe de la Société elle-même.

1.2 Lorsque le contexte le permet ou l'exige, les termes définis indiquant le singulier comprend le pluriel et inversement et les mots indiquant le genre masculin, féminin ou neutre comprend tous les genres.

1.3 Sauf si le contexte l'exige autrement, les mots et expressions contenues dans les présents statuts ont la même signification que dans la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales à la date de la prise d'effet des dispositions pertinentes des statuts.

1.4 Peut être incorporé par renvoi dans les présents statuts tout document, y compris un pacte d'associés, quelle que soit sa provenance, soit dans sa version à une date donnée, soit avec ses modifications successives et ses mises à jour. L'incorporation par renvoi d'un document dans les statuts ne lui confère pas valeur de statuts.

1.5 L'invalidité ou le caractère inapplicable d'une disposition des présents statuts n'aura pas d'effet sur la validité ou l'applicabilité des dispositions restantes.

## **Partie 2. Caractéristiques générales, Capital social et parts sociales**

### **Art. 2. Forme juridique, dénomination, objet, siège.**

2.1 La Société est une société à responsabilité limitée selon la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales et est constituée pour une durée illimitée.

2.2 La dénomination de la Société est: Port Investment Company S. à r.l.

2.3 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la détention, la gestion et le développement de ces participations. L'objet de la Société sera, en particulier, l'acquisition de tous types de valeurs, négociables ou non, valeurs mobilières, obligations, titres de créance, certificats d'actions privilégiés, effets de commerce et tous autres titres, y compris des valeurs émises par un Gouvernement, quel qu'il soit, ou par toute autre autorité internationale, nationale ou locale, et de tous autres droits s'y rattachant, que ce soit par achat, apport, souscription, option, ou par tout autre moyen sauf par voie d'émission publique, ainsi que le transfert par vente, échange ou par tout autre moyen. En outre, la Société est en droit de procéder à l'acquisition et au développement de brevets et licences s'y rapportant. La Société pourra contracter des emprunts de toute sorte et procéder à l'émission d'obligations ou d'obligations convertibles et de titres de créance, sauf par voie d'émission publique. La Société pourra accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou à toutes sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société pourra avoir également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou dans toute société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. D'une manière générale, la Société peut exécuter toutes opérations commerciales, industrielles et financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

2.4 Le siège social de la Société est situé dans la Ville de Luxembourg. Il peut être transféré à tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des associés et à tout autre endroit dans la Ville de Luxembourg par une décision du Conseil de Gérance.

### **Art. 3. Capital social.**

3.1 Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) et se divise en mille deux cents cinquante (1.250) parts sociales entièrement libérées d'une valeur nominale de dix euros (10.- EUR) chacune.

3.2 Les parts sociales de la Société ne sont que nominatives. Toutefois, la Société doit délivrer à chaque associé, sur demande et sans frais, un ou plusieurs certificats concernant les parts sociales que cet associé détient.

3.3 Lors de toute nouvelle émission de parts sociales d'une catégorie donnée, les associés détenant des parts sociales existantes de cette catégorie ont, proportionnellement au nombre de celles-ci qu'ils détiennent, un droit de préférence (non négociable) à la souscription des nouvelles parts sociales de cette catégorie au prix et selon les modalités auxquels elles sont offertes aux tiers.

### **Art. 4. Propres parts.**

4.1 Sous réserve des et conformément aux dispositions de l'Article 4.2 ci-dessous et de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales, en règle générale, la Société peut acquérir ses propres parts sociales et les conserver en portefeuille comme des parts auto-détenues.

4.2 Sauf en cas d'acquisition à titre gratuit, les parts sociales ne peuvent être acquises que par une résolution unanime des associés sur recommandation du Conseil de Gérance. Lorsque les parts sociales seront acquises à titre onéreux, le Conseil de Gérance doit établir un état comptable et l'Article 17.2 est applicable mutatis mutandis.

4.3 Les parts sociales auto-détenues et parts sociales détenues par des filiales de la Société sont traitées comme si elles étaient annulées et les droits attachés à celles-ci, y compris sans limitation le droit de vote et le droit de recevoir des distributions de quelque nature qu'elles soient, seront suspendus.

#### **Art. 5. Registre des associés, cession et transmission de parts sociales.**

5.1 La Société doit tenir un registre au sens de l'article 185 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales.

5.2 Si, suite à une offre de bonne foi faite à l'un des associés (le «Cédant») par un tiers autre qu'un Affilié du Cédant (le «Candidat Acquéreur»), le Cédant souhaite transférer toutes (et seulement toutes) ses parts sociales au Candidat Acquéreur, il doit notifier aux autres associés non-cédants (les «Associés Non-Cédants») et le Conseil de Gérance, les conditions de l'offre (l'«Avis de Transfert»). Les Associés Non-Cédants ont le droit d'acheter toutes les parts sociales du Cédant, au prix convenu entre le Candidat Acquéreur et le Cédant («Droit de Premier Refus») et exercer leur Droit de Premier Refus en notifiant cela au Conseil de Gérance et au Cédant dans les trente (30) jours ouvrés de la réception de l'Avis de Transfert (l'«Avis d'Acceptation»). Si les Associés Non-Cédants n'ont pas envoyé leur Avis D'Acceptation dans cette période de trente (30) jours ouvrés, ils sont réputés avoir choisi de ne pas exercer leur Droit de Premier Refus et le Droit de Sortie Conjointe (tag along) (ainsi que défini ci-après) et le Cédant a le droit de transférer toutes ses parts sociales au Candidat Acquéreur pendant cent vingt (120) jours ouvrés à partir de la réception de l'Avis de Transfert, conformément aux termes et conditions dudit Avis de Transfert et sous réserve d'application de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales. Sans préjudice du Droit de Premier Refus, si suite à une offre de bonne foi faite par un Candidat Acquéreur au Cédant, ce dernier souhaite transférer toutes ses parts sociales à ce Candidat Acquéreur, les Associés Non-Cédants ont également le droit de transférer toutes leurs parts sociales au Candidat Acquéreur aux mêmes termes et conditions et en même temps («Droit de Sortie Conjointe»). Les Associés Non-Cédants ont le droit d'exercer ce Droit de Sortie Conjointe seulement si (i) notifie cette volonté au Conseil de Gérance et le Cédant dans les trente (30) jours à partir de la réception de l'offre d'achat et (ii) transfère ses parts sociales aux mêmes termes et conditions et en même temps. Les Associés Non-Cédants qui ne remplissent pas les deux conditions sous (i) et (ii) sont réputés avoir choisi de ne pas exercer leur Droit de Sortie Conjointe.

Après la Date d'Exit et sans préjudice du Droit de Premier Refus, si suite à une offre de bonne foi faite par un Candidat Acquéreur au cédant, ce dernier souhaite transférer toutes ses parts sociales à ce Candidat Acquéreur, le Cédant peut obliger les Associés Non-Cédants d'également transférer toutes leurs parts sociales au Candidat Acquéreur aux mêmes termes et conditions («Droit de Sortie Forcée»). Le Cédant peut exercer son Droit de Sortie Forcée en notifiant son intention d'exercer ce droit au Conseil de gérance et aux Associés Non-Cédants dans les vingt (20) jours.

5.3 Chaque associé a un droit de préemption de souscrire et acheter toutes ou une partie allouée de toutes parts sociales nouvelles que la Société émet de temps en temps, allocation qui doit être si possible égale au pourcentage du total des parts sociales de la Société tenues par l'associé respectif avant l'émission des nouvelles parts sociales («Droit Préférentiel de Souscription»)

5.4 Nulle cession de parts sociales n'est valable à quelque fin que ce soit tant qu'elle n'a pas été dûment inscrite sur le registre des associés de la Société, sauf pour constater les droits réciproques des parties à une cession de parts sociales. Pour éviter tout malentendu, l'inscription d'une cession de parts sociales dans le registre des associés est signée ne varietur par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B, le cédant et le cessionnaire.

5.5 Si des parts sociales sont transmises de plein droit, en ce compris pour cause de mort ou en raison d'une fusion ou scission d'un associé, les droits attachés à ces parts seront suspendus jusqu'à ce que la transmission ait été agréée par un ou plusieurs associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75 %) des autres parts sociales de la Société. Aucun agrément ne sera requis pour la transmission des parts sociales aux héritiers légaux ou au conjoint survivant.

5.6 Les parts sociales sont indivisibles et lorsque plusieurs personnes détiennent une même part sociale, ces personnes sont considérées comme un associé unique au regard de la Société. Elles exercent leurs droits par l'intermédiaire d'un représentant commun et notifient à la Société le nom du représentant commun ainsi que toute modification de celui-ci. Les droits attachés à cette part seront suspendus tant que la notification initiale par les co-titulaires n'a pas eu lieu.

5.7 Les associés ont le droit de nantir (au sens de la Loi sur les contrats de garantie financière) («Droit de Nantissement») leurs parts sociales et d'autres instruments financiers émis par la Société et détenus par eux de temps en temps («Titres») en faveur d'un tiers si (i) tous les associés nantissent leurs Titres simultanément, aux mêmes termes et condition et en faveur du même tiers, et le nombre de Titres nantis est relativement le même; ou (ii) un accord écrit de tous les autres associés qui ne nantissent pas leurs Titres est obtenu, à condition que ces associés puissent refuser leur consentement à leur entière discrétion. Le Droit de Nantissement ne s'applique pas en cas d'exercice du Droit de Premier Refus par les Associés Non-Cédants.

### **Partie 3. Administration et processus de décision**

#### **Art. 6. Gérants.**

6.1 L'administration de la Société incombe au Conseil de Gérance, lequel doit être composé de quatre (4) membres. Le Conseil de Gérance peut exercer tous les pouvoirs non dévolus par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale ou à tout autre organe de la Société.

6.2 Le Conseil de Gérance est composé d'au moins un ou plusieurs gérants qui doivent être résidents du Grand-Duché de Luxembourg et d'au moins ou plusieurs gérants qui peuvent résider n'importe où dans le monde.

6.3 Sont assimilés à des résidents luxembourgeois, pour les besoins de l'Article 6.2, les non-résidents exerçant une activité professionnelle au Grand-Duché dont les revenus globaux sont imposables au Grand-Duché d'au moins cinquante pour cent (50 %).

6.4 Les gérants sont nommés par l'assemblée générale parmi la liste de candidats fournie par chaque associé. Chaque associé doit fournir une liste avec minimum deux candidats. Tout gérant peut être suspendu ou révoqué de ses fonctions à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans cause légitime. Tant des personnes physiques que des entités juridiques peuvent être gérant. L'assemblée générale fixe la rémunération éventuelle des gérants.

6.5 En cas de vacance d'un poste de gérant au Conseil de Gérance, et le nombre total de gérants est inférieur au nombre minimum fixé par les présents statuts, chaque gérant restant doit convoquer une assemblée générale afin de permettre aux associés de nommer des gérants supplémentaires. Les associés respectifs doivent fournir dans les quatorze (14) jours une nouvelle liste de candidats parmi lesquels l'assemblée générale doit nommer le nouveau gérant afin de pourvoir le poste vacant dans la catégorie de gérant respective. Le Conseil de Gérance doit nommer un président («Président») pour une période limitée de deux (2) ans. Le premier Président doit être nommé parmi les gérants de catégorie A. Le poste de Président doit alterner tous les deux (2) ans entre les gérants de catégorie A et ceux de catégorie B. le Président n'a pas de droit de veto.

#### **Art. 7. Prise de décision par les gérants.**

7.1 Tout gérant peut convoquer une réunion du Conseil de Gérance en en avisant les autres gérants et Superviseurs (ainsi que définis ci-après) au moins dix (10) jours avant cette réunion.

7.2 Tout avis de convocation à une réunion doit indiquer:

- (a) le jour et l'heure proposés;
- (b) l'agenda et copies de documents pertinents à être discutés;
- (c) le lieu où elle doit avoir lieu; et
- (d) s'il est prévu que des gérants participant à la réunion ne se trouvent pas au même endroit, le moyen proposé pour qu'ils communiquent les uns avec les autres au cours de la réunion.

7.3 L'avis de convocation à une réunion doit être donné par écrit à chaque gérant et Superviseurs. L'avis de convocation à une réunion peut ne pas être donné aux gérants et Superviseurs qui renoncent à leur droit d'être informé de cette réunion, en donnant un avis à cet effet à la Société, soit avant, soit après la date à laquelle se tient la réunion. Lorsque cet avis est donné après la tenue de la réunion, ceci n'affecte pas la validité de la réunion ou de tout acte accompli au cours de celle-ci.

7.4 Le quorum pour une réunion du Conseil de Gérance (y compris les réunions ajournées) ne doit jamais être inférieur à un gérant A et un gérant B.

7.5 Les gérants participent à une réunion du Conseil de Gérance, ou à une partie d'une réunion du Conseil de Gérance, lorsque la réunion a été convoquée et a lieu conformément aux présents statuts et chaque gérant peut communiquer aux autres gérants toute information ou avis qu'il a sur tout point particulier de l'ordre du jour de la réunion. L'endroit où se trouvent les gérants ou le moyen par lequel ils communiquent entre eux n'entre pas en ligne de compte pour la détermination de leur participation à une réunion, à condition néanmoins que le moyen de communication utilisé permette à tous les participants de communiquer de manière appropriée et simultanée.

Chaque décision soumise au vote du Conseil de Gérance sera prise à l'unanimité absolue des votes exprimés. En cas de blocage, l'assemblée générale doit trancher à une majorité de voix exprimées. Aucun n'aura de vote prépondérant, chaque gérant a droit à une voix.

7.6 Les décisions du Conseil de Gérance peuvent être prises à tout moment sans qu'une réunion ne soit tenue. Une décision du conseil de gérance est prise conformément au présent Article 7.6 lorsque tous les gérants indiquent les uns aux autres par tout moyen qu'ils partagent une vision commune sur une question. Cette décision peut prendre la forme d'une résolution écrite, dont un exemplaire a été signé par chaque gérant ou sur lequel chaque gérant a de toute autre façon indiqué son accord par écrit.

7.7 Le Conseil de Gérance peut adopter un règlement intérieur (en respectant la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales et les présents statuts) et peut fixer toute règle qu'il juge appropriée sur la façon dont ce règlement doit être consigné et communiqué aux gérants.

7.8 Les procès-verbaux de réunions et résolutions écrites doivent être rédigés en langue Anglaise.

#### **Art. 8. Conflit d'intérêts.**

8.1 Sauf dispositions contraires d'un règlement intérieur éventuel du Conseil de Gérance, tout gérant doit faire connaître la nature et l'étendue de son intérêt dans une opération ou un projet d'opération avec la Société.

8.2 Le gérant fait connaître aux autres gérants ainsi qu'aux associés de la Société et demande la consignation de cette divulgation au procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance (ou à ce qui en tient lieu) et au procès-verbal de la prochaine assemblée générale de la Société (ou à ce qui en tient lieu).

8.3 Un gérant n'est pas considéré ayant un conflit d'intérêts du seul fait qu'il est également administrateur, gérant ou dirigeant, ou une personne qui agit en cette qualité, d'une société du groupe qui est partie à une opération avec la Société.

8.4 Un gérant qui fait connaître d'un intérêt dans une opération ou un projet d'opération avec la Société ne doit pas être compté comme participant au processus de décision aux fins du quorum et du vote. Cependant, si une question se pose lors d'une réunion du conseil concernant le droit d'un ou plusieurs gérants de participer à la réunion (ou à une partie de la réunion) aux fins du quorum et du vote, la question sera tranchée par une décision de l'autre ou des autres gérants lors de cette réunion dont l'appréciation est définitive et sans appel.

8.5 Aucun conflit d'intérêts ne dispense le gérant concerné de son fonction ni n'exonère le gérant de sa responsabilité et aucun conflit n'annule les actes accomplis par le gérant avant la survenue du conflit ni n'affecte le pouvoir de représenter et engager la Société sous réserve de et conformément à l'Article 10.

#### **Art. 9. Responsabilité et indemnité des gérants.**

9.1 Sous réserve de et conformément à l'article 192 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales, tout gérant est responsable, avec ses cogérants, des décisions du Conseil de Gérance, à moins qu'il n'ait fait consigner sa dissidence au procès-verbal de la réunion du conseil (ou à ce qui en tient lieu) et au procès-verbal de la prochaine assemblée générale de la Société (ou à ce qui en tient lieu), sauf dispositions légales contraires.

9.2 Sauf dispositions légales contraires et sous réserve de l'Article 9.1, aucun gérant ne répondra des actes, des négligences ou des manquements d'un autre gérant, ni de la perte, du préjudice ou des frais subis par la Société dans l'exercice des fonctions de ce gérant, à moins que ces événements ne surviennent parce qu'il n'a pas agi honnêtement et de bonne foi, dans l'intérêt de la Société, et qu'il n'a pas montré le soin, la diligence et la compétence qu'une personne raisonnablement prudente montrerait dans des circonstances similaires.

9.3 Un gérant ou ancien gérant de la Société ou d'une société du groupe peut être indemnisé sur les avoirs de la Société en réparation de:

(a) toute responsabilité encourue par cette personne en relation avec une négligence, un manquement, la violation d'une obligation ou un abus de confiance à l'encontre de la Société ou d'une société du groupe; et

(b) toute autre responsabilité encourue par cette personne en tant que dirigeant de la Société ou d'une société du groupe.

9.4 Le Conseil de Gérance peut décider de souscrire et de maintenir une assurance, aux frais de la Société, en faveur de tout gérant ou ancien gérant de la Société ou d'une société du groupe pour toute perte ou responsabilité, qui a été ou peut être supportée par cette personne dans le cadre de ses fonctions ou pouvoirs en relation avec la Société ou toute société du groupe.

9.5 Le présent Article 9 n'autorise pas une indemnité ou assurance qu'une disposition de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales ou de toute autre loi interdirait ou rendrait nulle.

**Art. 9bis. Le Comité de Supervision.** Les membres du Comité de Supervision («Superviseurs») doivent être nommés par l'assemblée générale comme il suit: Associé A doit nommer deux (2) Superviseurs de catégorie A et Associé B doit nommer deux (2) Superviseurs de catégorie B. Le Comité de Supervision doit nommer un président («Président du Comité de Supervision») pour une période limitée de deux (2) ans. Le premier Président du Comité de Supervision doit être nommé parmi les Superviseurs de catégorie B. La fonction de Président du Comité de Supervision doit alterner tous les deux (2) ans entre les Superviseurs de catégorie A et catégorie B. Le Président du Comité de Supervision n'a pas le droit de veto. La nomination des Superviseurs ne doit pas être déposée au Registre du Commerce et des Sociétés.

Si un poste est vacant au Comité de Supervision, l'associé respectif doit fournir dans maximum quatorze (14) jours une nouvelle liste de candidats parmi lesquels l'assemblée générale doit nommer le nouvel Superviseur afin de pourvoir la vacance au sein de la catégorie respective. Pendant cette période de quatorze (14) jours à partir du jour de la vacance, toutes les décisions prises par le Comité de Supervision doivent être approuvées par l'assemblée générale à l'unanimité.

Le quorum pour les réunions (y compris les réunions ajournées) requiert toujours la présence de tous les Superviseurs.

Sauf autrement prévu par ces Statuts, toute décision soumise au vote du Comité de Supervision doit être prise à une majorité de voix exprimées. Personne n'a de droit de veto, chaque Superviseur a une voix.

Les Superviseurs participent à une réunion du Comité de Superviseurs, ou une partie d'une telle réunion, quand celle-ci a été convoquée et a lieu conformément aux présents Statuts; les Superviseurs peuvent communiquer entre eux toute information ou opinions sur un sujet en particulier concernant telle réunion. Pour déterminer si un Superviseur participe à une réunion il est sans intérêt à quel endroit un Superviseur se trouve ou quel est le moyen de communication entre eux, à condition toutefois que les moyens de communications utilisés permettent à tous les participants de communiquer de façon adéquate et simultanée.

Les décisions du Comité de Supervision peuvent être prises à tout moment sans tenir une réunion. Une décision est prise quand tous les Superviseur indiquent par tout moyen qu'ils partagent une même opinion sur un sujet. Une telle décision peut prendre la forme de résolutions écrites, dont des copies ont été signées par chaque Superviseur ou ces derniers ont communiqué par un autre moyen leur accord écrit.

Le Comité de Supervision a des pouvoirs illimités de supervision, revue et contrôle sur toutes les opérations de la Société. Il peut inspecter mais non pas emporter les comptes, correspondance procès-verbaux et en général tous les documents de la Société, établir le budget de la Société et fournir les lignes directrices des affaires de la Société. Tous les six mois le

Conseil de Gérance doit fournir au Comité de Supervision un document résumant les actifs et passifs reflétant en particulier les engagements de la Société supérieurs à EUR 100.000.-

Les questions suivantes concernant la Société nécessitent l'accord préalable écrit et unanime du Comité de Supervision («Questions Réservées au Comité de Supervision»):

- L'emprunt ou la collecte de liquidités y compris la conclusion d'un contrat de location-financement d'un montant de cent mille euros (EUR 100.000.-) jusqu'à un million d'euros (EUR 1.000.000.-) inclus;
- Faire des dépenses en capital relatives à tout projet en valeur de cent mille euros (EUR 100.000.-) jusqu'à un million d'euros (EUR 1.000.000.-) inclus;
- Acquérir ou disposer de toute propriété, bien, engagement d'un montant de cent mille euros (EUR 100.000.-) jusqu'à un million d'euros (EUR 1.000.000.-) inclus;
- Toute transaction d'un montant de cent mille euros (EUR 100.000.-) jusqu'à un million d'euros (EUR 1.000.000.-) inclus;
- Transiger ou changer tout terme ou condition de la délégation de l'autorité de référence du Conseil de gérance ou comptable en chef;
- Adopter (ou varier) les politiques relatives aux rémunérations des employés, conditions d'emploi ou plans de pensions;
- Etablir des branches ou succursales de la Société;
- Conclure tout contrat, ou engagement pour une durée plus d'un (1) an ou qui est d'une nature inhabituelle;
- Décisions majeures relatives aux procédures contentieuses légales (y compris transactions) quand la somme litigieuse excède cent mille euros (EUR 100.000.-);
- Etablir des politiques en matière environnementale, de santé et sécurité;
- Faire toute acquisition ou disposer de (y compris toute acquisition ou concession d'une licence) tout droit en matière de propriété intellectuelle;
- Conclure toute transaction (i) conclue dans des conditions de concurrence normales (arm's length) ou (ii) qui sont conclues avec tout Affilié ou associé;
- Créer toute charge de toute nature sur toute entreprise, propriété ou biens;
- Autres matières qui, conformément aux dispositions légales obligatoires du pays de l'incorporation de la Société requièrent l'approbation du Comité de Supervision.

#### **Partie 4. Pouvoir d'engager et pouvoir de réserve**

##### **Art. 10. Représentation.**

10.1 Le Conseil de Gérance représente et engage la Société à l'égard des tiers et en justice.

10.2 Par ailleurs, un gérant A agissant conjointement avec un gérant B représentent et engagent également la Société et ils disposent du pouvoir de signature en conséquence.

##### **Art. 11. Pouvoir de délégation du conseil de gérance.**

11.1 Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière et les autres pouvoirs qui lui sont conférés, y compris le pouvoir de signature en ce qui concerne la gestion journalière, à un gérant A et un gérant B agissant conjointement sur base d'une procuration spéciale. La portée de cette procuration spéciale doit être approuvée par le Comité de Supervision.

11.2 Si le Comité de Supervision le spécifie, toute délégation peut autoriser une délégation ultérieure des pouvoirs du conseil par toute personne à qui ces pouvoirs sont délégués.

11.3 Le Conseil de Gérance peut révoquer toute délégation, en tout ou en partie, ou en modifier les conditions et modalités. Toute délégation est régie par les règles générales du mandat.

##### **Art. 12. Pouvoir de réserve des associés et questions réservées.**

12.1 Les associés peuvent, par voie de résolution ordinaire ou de pacte d'associés, enjoindre au Conseil de Gérance d'entreprendre ou de s'abstenir d'entreprendre une action déterminée.

12.2 Aucune résolution ni aucun pacte ne dispensent les gérants de leurs fonctions ni n'exonèrent les gérants de leur responsabilité et aucune résolution ni aucun pacte n'annulent les actes accomplis par les gérants avant l'adoption de la résolution ou la prise d'effet du pacte ni n'affectent le pouvoir de représenter et engager la Société sous réserve de et conformément à l'Article 10.

12.3 Les ventes, échanges ou autres aliénations de la totalité ou la quasi-totalité des biens de la Société, qui n'interviennent pas dans le cours de sa liquidation, supérieures à un million d'euros (EUR 1.000.000.-) sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale mais le défaut de cette approbation ne rendant pas nulles ces ventes, échanges ou aliénations. L'assemblée générale peut autoriser la vente, l'échange ou l'aliénation et en fixer les conditions et modalités, ou autoriser le Conseil de Gérance à le faire.

12.4 Les matières suivantes concernant la Société nécessitent le consentement unanime de l'assemblée générale («Questions Réservées à l'Assemblée des Associés»):

- Changements matériels à la nature et portée de chaque projet développé au cours des affaires de la Société;

- Nomination ou destitution des commissaires aux comptes;
  - Toute proposition de liquidation volontaire, dissolution ou fin de la Société;
  - Changements matériels aux arrangements relatifs aux emprunts de la Société, y compris la conclusion de nouveaux emprunts ou contrats de location-financement d'une valeur supérieure à un million d'euros (EUR 1.000.000.-);
  - Encourir une responsabilité matérielle ou des dépenses en capital relatives à tout projet d'une valeur supérieure à un million d'euros (EUR 1.000.000.-);
  - Conclusion d'arrangements pour acheter ou disposer de tout bien matériel de la Société y compris biens immobiliers ayant une valeur supérieure à un million d'euros (EUR 1.000.000.-);
  - Conclusion de toute transaction ayant une valeur supérieure à un million d'euros (EUR 1.000.000.-);
- 12.5 Sans autorisation préalable de l'assemblée générale, le Conseil de Gérance ne doit pas:
- Vendre, échanger, louer, grever, ou disposer autrement de toute ou une partie des biens de la Société d'une valeur supérieure à cent mille euros (EUR 100.000.-)
  - Prêter des fonds à la Société ou emprunter des fonds pour le compte de la Société d'une valeur supérieure à cent mille euros (EUR 100.000.-);
  - Engager la Société en tant que garante pour toute obligation.

## Partie 5. Prise de décision par les associés

### Art. 13. Assemblées générales.

13.1 Les assemblées générales se tiennent à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la commune du siège social comme indiqué dans les avis de convocation.

13.2 Le Conseil de Gérance doit convoquer des assemblées générales annuelles et peut convoquer toute autre assemblée générale extraordinaire. Les assemblées générales extraordinaires peuvent également être convoquées par tout associé de la Société.

13.3 Une assemblée générale (autre qu'une assemblée ajournée) doit être convoquée par avis d'au moins trente (30) jours civils, en excluant le jour de l'assemblée et le jour de l'envoi de l'avis. Une assemblée générale peut être convoquée à plus brève échéance que celle requise autrement si tous les associés y consentent.

13.4 Un avis de convocation à une assemblée générale doit être envoyé à:

- (a) tous les associés et tous les gérants;
  - (b) tous les créanciers gagistes et usufruitiers à qui le droit de vote attaché à une ou plusieurs parts sociales est attribué;
- et
- (c) dans la mesure où ils sont en fonction, tous les commissaires aux comptes.

13.5 Un avis de convocation à une assemblée générale doit contenir:

- (a) le jour, l'heure et le lieu où se tiendra l'assemblée;
- (b) s'il est prévu que des associés participant par voie de conférence téléphonique, le numéro à composer et le code éventuel pour pouvoir accéder; et
- (c) l'ordre du jour de l'assemblée et notamment le texte des résolutions proposées au vote.

13.6 Sauf dispositions statutaires contraires, le quorum nécessaire est atteint quel que soit le nombre de personnes physiquement présentes à l'assemblée générale, lorsque tous les associés sont présents ou représentés. Les propres parts sociales de la Société et les parts sociales dont les droits ont été suspendus ne sont pas prises en compte dans le calcul du quorum éventuel, des votes exprimés et du capital social de la Société (aux fins de la détermination du taux de présence).

13.7 Lorsque le Conseil de Gérance le permet, les associés peuvent participer à une assemblée générale par voie électronique, notamment par conférence téléphonique (communication bidirectionnelle en temps réel permettant aux associés de s'adresser à l'assemblée générale à partir d'un lieu éloigné). Sont réputés présents pour le calcul du quorum, des votes exprimés et du taux de présence, les associés qui participent ainsi. Si un ou plusieurs associés participent par voie électronique, les votes se font par appel nominal. Si tous les associés participent par voie électronique, l'assemblée est réputée se dérouler au siège social.

13.8 Un associé dispose d'un vote par part sociale. Sauf pour les Questions Réservées à l'Assemblée des Associés, aucune résolution soumise à un vote n'est prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte, une seconde assemblée générale peut être convoquée, par lettre recommandée, et la résolution sera alors adoptée à la majorité simple des votes exprimés, quel que soit le pourcentage du capital social représenté à cette assemblée. En cas de partage des votes, le président de l'assemblée n'aura pas vote prépondérant.

13.9 Aucune contestation ne peut être soulevée quant à la qualification de toute personne votant lors d'une assemblée générale, sauf pendant l'assemblée à laquelle le vote contesté est présenté et tout vote qui n'a pas été rejeté lors de cette assemblée est valable. Toute objection doit être rapportée au président de l'assemblée, dont la décision est définitive.

13.10 Les associés peuvent adopter des résolutions par écrit, au lieu de les prendre en assemblée générale, si et tant que le nombre total d'associés ne dépasse pas vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé devra recevoir le texte des résolutions, par écrit ou autrement, et exprimera ses votes par écrit. Article 13.8 s'applique mutatis mutandis (même si un associé n'a pas pu voter).

#### **Art. 14. Résolutions en assemblées générales.**

14.1 Tout associé de la Société a le droit de demander au Conseil de Gérance de convoquer une assemblée générale et de soumettre une proposition de résolution aux autres associés.

14.2 Toute résolution sur laquelle une assemblée générale doit se prononcer (et figurant dans la convocation) peut être modifiée par voie de résolution spéciale lors de cette assemblée.

14.3 Une résolution ordinaire sur laquelle une assemblée générale doit se prononcer peut être modifiée par voie de résolution ordinaire si:

(a) un avis de la modification proposée est donné à la Société par écrit par une personne habilitée à voter à l'assemblée générale qui doit se prononcer sur cette résolution, au moins quarante-huit heures avant que l'assemblée ait lieu (ou dans un intervalle plus court que le président de l'assemblée peut permettre); et

(b) la modification proposée ne constitue pas, de l'avis raisonnable du président de l'assemblée, une modification matérielle de la portée de la résolution.

14.4 Une résolution spéciale sur laquelle une assemblée générale doit se prononcer peut être modifiée par voie de résolution ordinaire, si:

(a) le président de l'assemblée propose la modification lors de l'assemblée générale qui doit se prononcer sur cette résolution; et

(b) la modification ne va pas au-delà de ce qui est nécessaire pour corriger une erreur grammaticale ou une autre erreur non substantielle dans la résolution.

14.5 Si le président de l'assemblée, agissant de bonne foi, décide à tort qu'une modification d'une résolution est irrégulière, l'erreur du président n'annule pas le vote portant sur cette résolution.

### **Partie 6. Comptabilité et finances**

#### **Art. 15. Comptabilité.**

15.1 L'exercice social de la Société coïncide avec l'année civile.

15.2 Dans la mesure où la loi le prescrit, à moins que les comptes annuels sont contrôlés par un réviseur d'entreprises agréé, la Société doit avoir un ou plusieurs commissaires aux comptes qui sont nommés par l'assemblée générale et qui peuvent être suspendus ou révoqués de ses fonctions à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans cause légitime, à chaque fois à l'unanimité. Tant des personnes physiques que des entités juridiques peuvent être commissaire aux comptes.

#### **Art. 16. Comptes de primes, réserve légale.**

16.1 Lorsque la Société émet des parts sociales en contrepartie d'apports en numéraire ou autrement et une prime d'émission est prévue, elle crédite au compte de primes d'émission le montant ou la valeur de la prime reçue.

16.2 Lorsque la Société reçoit un apport en capitaux propres non rémunérés par des titres, d'un associé ou sur ordre de celui-ci quant à une ou plusieurs de ses parts sociales (une «prime volontaire»), elle crédite au compte de primes pertinent le montant de l'apport en numéraire ou la valeur convenue de tout apport autre qu'en numéraire reçu. Si la Société acquiert des propres parts sociales à titre gratuit (ou les achète à leur valeur nominale) et les vend ultérieurement à un tiers (à un prix supérieur), la vente (ou une partie de celle-ci) est réputée comme apport de prime volontaire par ce tiers à la Société et le produit de cette vente (ou l'excédent du produit sur la valeur nominale des parts sociales vendues) sera crédité au compte de primes pertinent conformément au présent Article 16.2.

16.3 Chaque exercice social, il est fait, sur les bénéfices nets de la Société, un prélèvement de cinq pour cent (5 %), affecté à la constitution d'une réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint dix pour cent (10 %) du capital social, mais reprend du moment que ce pourcentage est entamé.

#### **Art. 17. Dividendes et autres distributions.**

17.1 Sous réserve de l'Article 16.3, les bénéfices nets annuels sont mis à la disposition de l'assemblée générale. Cette distribution annuelle, y compris dans les filiale pertinentes, doit être approuvée par l'assemblée générale à l'unanimité.

17.2 Sous réserve de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales, le Conseil de Gérance peut décider de payer un dividende intérimaire ou de faire une distribution autre qu'un dividende à partir des capitaux propres distribuables sur la base d'un état comptable préparé à cette occasion.

### **Partie 7. Modifications de structure**

#### **Art. 18. Modification des statuts.**

18.1 Les présents statuts peuvent uniquement être modifiés par résolution spéciale des associés.

18.2 Les présents statuts peuvent être modifiés afin:

- (a) de changer la forme juridique de la Société;
- (b) de modifier l'objet social de la Société;
- (c) de réduire ou d'augmenter le capital social;
- (d) de créer de nouvelles catégories de parts sociales;

(e) d'ajouter, de modifier ou de supprimer tous droits, privilèges, restrictions et conditions, y compris le droit à des dividendes accumulés, concernant tout ou partie des parts sociales, quelle que soit la catégorie;

(f) convertir des parts sociales d'une catégorie en parts sociales des autres catégories;

(g) d'apporter, de modifier ou de supprimer des restrictions quant à l'émission, à la cession ou au droit de propriété des parts sociales;

(h) d'ajouter, de modifier ou de supprimer autrement toute disposition des statuts ou

(i) changer la nationalité de la Société

18.3 Aucun associé ne peut être obligé d'augmenter sa participation dans la Société.

#### **Art. 19. Différentes manières dont finit la société.**

19.1 La Société peut être dissoute par une résolution spéciale.

19.2 Sauf dispositions contraires expresses des présents statuts, la Société n'est pas dissoute dans les cas mentionnés dans l'article 1865 du Code civil et la Société continuerait dans chacun de ces cas.

Moi, notaire soussigné ayant connaissance de la langue anglaise, je déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la demande de la comparante, celle-ci, agissant comme indiqué ci-avant, a stipulé qu'en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera seule foi.

Dont acte, fait et passé à Pétange à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de l'acte faite au mandataire de la comparante, celle-ci a déclaré qu'elle comprend la portée et les conséquences et a ensuite signé la présente minute avec moi, notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 octobre 2015. Relation: EAC/2015/23504. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.*

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2015186017/1038.

(150207487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2015.

#### **Aubonne Business Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 148.065.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 1458 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015186125/9.

(150207862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2015.

#### **Syndicat d'Initiative et de Tourisme - Berdorf - Bollendorf-Pont - Grundhof - Weilerbach, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-6552 Berdorf, 3, beim Martbusch.

R.C.S. Luxembourg F 6.143.

#### **REFONTE DES STATUTS**

##### **A) Dénomination; siège; objet.**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Sous la dénomination de «Syndicat d'Initiative et de Tourisme - Berdorf- Bollendorf-Pont -Grundhof - Weilerbach» a.s.b.l., il est formée une association sans but lucratif, avec siège à 3, beim Martbusch, L-6552 Berdorf, qui a pour objet l'aménagement des sentiers et installations touristiques, exploitation d'un camping, et tout ce qui se rapporte à l'expansion touristique en général.

##### **B) Membres.**

**Art. 2.** L'association se compose d'un nombre illimité de membres. Ce nombre ne pourra jamais être inférieur à trois.

Elle se compose de membres effectifs et de membres d'honneur.

Une liste actualisée des membres (nom, prénom, domicile et nationalité) au jour du vote des présents statuts se trouve annexée pour en faire partie intégrante.

**Art. 3.** Peuvent être membre effectif toutes les personnes physiques et morales domiciliées dans la commune de Berdorf, et qui veulent aider activement l'association dans son activité déterminée à l'article 1<sup>er</sup> des présents statuts et qui paient leur cotisation annuelle après l'assemblée générale annuelle.

Peuvent devenir membre honoraire toute personne physique ou morale qui prête au Syndicat une aide financière sans cependant participer activement à la vie associative.

La qualité de membre se perd par:

La démission écrite adressée au conseil d'administration.

Le non paiement de la cotisation annuelle.

L'exclusion qui ne peut être décidée que par l'assemblée générale à la majorité des deux tiers des voix et ce en cas de violation des statuts, actes et omission portant gravement atteinte aux intérêts de l'association. Par le décès

La perte de qualité de membre n'ouvre ni droit à un remboursement des cotisations, ni droit sur le fonds social.

**Art. 4.** Seuls les membres effectifs ont le droit de vote à l'assemblée générale et sont éligibles au conseil d'administration.

**Art. 5.** Le montant des cotisations annuelles pour les membres effectifs et honoraires est fixé annuellement par l'assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration.

La cotisation annuelle ne peut dépasser 1.000,00 €.

### C) Administration.

a.) Assemblée générale.

**Art. 6.** La direction suprême de l'association incombe à l'assemblée générale, conformément à la loi du 21 avril 1928.

Les attributions obligatoires de l'Assemblée Générale sont les suivantes:

- 1.) de décider sur une modification des statuts
- 2.) de nommer et de révoquer les administrateurs
- 3.) d'approuver les budgets et les comptes
- 4.) de fixer les cotisations annuelles
- 5.) de décider sur la dissolution de la société

**Art. 7.** L'assemblée générale est convoquée par courrier, adressé par le conseil d'administration à tous les membres effectifs de l'association au moins huit jours avant le délai fixé.

La convocation renseignera l'ordre du jour.

**Art. 8.** Sauf s'il s'agit d'une modification des statuts, où d'un quorum spécial requis dans la législation en vigueur en matière d'a.s.b.l., les décisions sont prises à la majorité simple des membres effectifs présents ou représentés.

Pour les besoins d'un vote les membres effectifs peuvent se faire représenter par un autre membre effectif moyennant procuration écrite.

Chaque membre peut disposer de tout au plus de 2 procurations.

**Art. 9.** Toutes les résolutions de l'assemblée générale, excepté une modification des statuts, sont prises à la majorité simple des membres effectifs présents ou représentés.

**Art. 10.** Les résolutions de l'assemblée générale, dont la loi ne prescrit pas la publication au mémorial, ainsi que les résolutions du conseil d'administration sont consignées dans un registre spécial signées par les administrateurs présents et conservées au siège de l'association, ou tous les associés et tierces personnes, sur demande écrite à adresser au Conseil d'administration, peuvent en prendre connaissance.

Le conseil d'administration fixera jour et heure de la consultation.

b.) Conseil d'Administration.

**Art. 11/a.** La direction de l'association incombe au conseil d'administration, qui se compose d'un Président, d'un Vice-Président et de treize assesseurs au maximum.

L'administration Communale de Berdorf est représentée de droit au Conseil d'administration avec une voix délibérative.

**Art. 11/b.** Les membres du conseil d'administration sont élus à la majorité simple des membres effectifs présents ou représentés pour une période de 4 ans par l'assemblée générale.

Un poste vacant est suppléé par les élections complémentaires lors de la prochaine assemblée générale. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

**Art. 12/a.** Les candidats briguant un poste au conseil d'administration doivent déposer leur candidature écrite au siège social de l'a.s.b.l. au plus tard 48 heures avant le commencement de l'assemblée générale.

**Art. 12/b.** Les élections au conseil d'administration se font au scrutin secret.

Si plusieurs candidats ont obtenu le même nombre de voix, il est procédé à un deuxième vote.

Si le résultat reste le même, c'est le sort qui décide.

**Art. 13.** Le conseil d'administration ainsi élu désigne parmi ses membres un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier. Les fonctions de vice-président et de secrétaire, respectivement de vice-président et de trésorier peuvent être cumulées.

Le conseil d'administration représente l'association dans tous les actes judiciaires et extra-judiciaires.

Le Président préside les réunions du conseil d'administration ainsi que l'Assemblée générale. Il signe conjointement avec le secrétaire ou un autre membre du conseil d'administration désigné par celui-ci, les procès-verbaux et autres pièces engageant la responsabilité morale ou financière de l'association.

Le vice-président remplace le président empêché.

Le secrétaire s'occupe des écritures de l'association.

Il a notamment pour mission la rédaction des procès-verbaux, des correspondances et des convocations.

Il présente annuellement à l'Assemblée générale un rapport sur l'activité de l'association pendant l'exercice écoulé et sur les activités futures.

Le trésorier est chargé de la gestion des fonds de l'association.

Il perçoit les cotisations, fait les recettes, effectue les paiements et versements dûments approuvés par le Conseil d'administration.

Il présente annuellement un rapport sur la situation financière contrôlée par l'association d'une fiduciaire agréée.

Le Conseil d'administration se réunit chaque fois que l'intérêt de l'association l'exige sur convocation écrite du Président à s'adresser au moins 5 jours avant la tenue de la réunion aux membres du Conseil d'administration, sauf en cas d'urgence.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres sont présents.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi est de la compétence du conseil d'administration.

#### **D) Exercice sociale.**

**Art. 14.** L'année sociale commence avec le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

#### **E) Modification des statuts.**

**Art. 15.** Les modifications aux statuts ont lieu par l'assemblée générale. Aucune modification ne peut être adoptée, si les deux tiers des membres effectifs ne sont pas présents ou représentés à l'assemblée générale et si cette modification n'est pas votée avec une majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

Si les deux tiers des membres ne sont pas représentés à une première assemblée, le conseil d'administration doit en convoquer une seconde qui pourra délibérer quel que soit le nombre de membres présents ou représentés, mais dans ce cas la délibération sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

#### **F) Dissolution et Liquidation.**

**Art. 16.** En cas de liquidation de l'association pour quelque cause que ce soit, après acquittement des dettes, l'avoir social est à verser à la caisse communale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015183388/106.

(150203909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2015.

---

#### **Cardon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 38.068.

Les statuts coordonnés suivant le répertoire n° 1264 du 4 novembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Paul MEYERS

*Notaire*

Référence de publication: 2015186203/12.

(150208840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2015.

---

**DS Smith Perch Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.501,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 170.493.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 11 novembre 2015*

L'associé unique de la Société a décidé de renouveler les mandats de Madame Laurence Christine ROLLING et de Monsieur Richard Brinley SEALY en qualité de gérants de catégorie A de la Société ainsi que les mandats de Monsieur Maurice Joseph PEREIRA-SALGUEIRO et de Monsieur Aidan FOLEY en qualité de gérants de catégorie B de la Société et ce jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 30 avril 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015186264/15.

(150207998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2015.

---

**Refinancing & Investments S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 4.728.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 15 octobre 2015 que:

- la démission de la société Interaudit S.à r.l., ayant son siège social au 37, rue des Scillas, L-2529 Luxembourg, de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société a été acceptée;

- la société B.A. Tax Accountants S.A., ayant son siège social au 17, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, a été nommée aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société.

- Le mandat du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2015.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015187283/20.

(150209246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

---